



Second Session
Thirty-ninth Parliament, 2007-08

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

National Finance

Chair:

The Honourable JOSEPH A. DAY

Tuesday, February 26, 2008

Issue No. 6

First meeting on:

Supplementary Estimates (B) 2007-2008

and

Second (final) meeting on:

Bill S-201, An Act to amend the Financial
Administration Act and the Bank of Canada
(quarterly financial reports)

INCLUDING:
THE SIXTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill S-201)

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
trente-neuvième législature, 2007-2008

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Finances nationales

Président :

L'honorable JOSEPH A. DAY

Le mardi 26 février 2008

Fascicule n° 6

Première réunion concernant :

Le Budget supplémentaire des dépenses (B) 2007-2008

et

Deuxième (dernière) réunion concernant :

Le projet de loi S-201, Loi modifiant la Loi sur la gestion
des finances publiques et la Loi sur la Banque du Canada
(rapports financiers trimestriels)

Y COMPRIS :
LE SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Le projet de loi S-201)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
NATIONAL FINANCE

The Honourable Joseph A. Day, *Chair*

The Honourable Terry Stratton, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Biron	* Hervieux-Payette, P.C.
Chaput	(or Tardif)
Cowan	* LeBreton, P.C.
De Bané, P.C.	(or Comeau)
Di Nino	Murray, P.C.
Eggleton, P.C.	Nancy Ruth
	Ringuette

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Tkachuk substituted for that of the Honourable Senator Stratton (*February 26, 2008*).

The name of the Honourable Senator Stratton substituted for that of the Honourable Senator Tkachuk (*February 26, 2008*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Joseph A. Day

Vice-président : L'honorable Terry Stratton

et

Les honorables sénateurs :

Biron	* Hervieux-Payette, C.P.
Chaput	(ou Tardif)
Cowan	* LeBreton, C.P.
De Bané, C.P.	(ou Comeau)
Di Nino	Murray, C.P.
Eggleton, C.P.	Nancy Ruth
	Ringuette

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Tkachuk est substitué au nom de l'honorable sénateur Stratton (*le 26 février 2008*).

Le nom de l'honorable sénateur Stratton est substitué au nom de l'honorable sénateur Tkachuk (*le 26 février 2008*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate* of Thursday, February 14, 2008:

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Tkachuk:

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine and report upon the expenditures set out in the Supplementary Estimates (B) for the fiscal year ending March 31, 2008.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 14 février 2008 :

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Tkachuk,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport, les dépenses projetées dans le Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, February 26, 2008
(15)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:35 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Chaput, Day, Eggleton, P.C., Murray, P.C., Nancy Ruth, Ringuette and Tkachuk (7).

In attendance: Guy Beaumier and Jean Dupuis, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, November 28, 2007, the committee continued its examination of Bill S-201, An Act to amend the Financial Administration Act and the Bank of Canada Act (quarterly financial reports)

WITNESSES:

Senate of Canada:

The Honourable Hugh Segal, sponsor of the bill.

Treasury Board of Canada Secretariat:

Rod Monette, Interim Comptroller General of Canada;

Bill Matthews, Senior Director, Public Accounts Policy and Reporting.

The chair made a statement.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-201, An Act to amend the Financial Administration Act and the Bank of Canada Act (quarterly financial reports).

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that the preamble stand postponed.

The chair asked whether clause 1 shall carry.

The Honourable Senator Murray moved:

That Bill S-201 be amended, in clause 1, on page 2,

(a) by replacing lines 7 and 8 with the following:

“be prepared a quarterly financial report for”;

(b) by deleting lines 14 to 16;

(c) by relettering paragraphs 65.1(2)(b) to (e) as paragraphs 65.1(2)(a) to (d); and

(d) by replacing lines 32 to 37 with the following:

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mardi 26 février 2008
(15)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd’hui, à 9 h 35, dans la salle 9 de l’édifice Victoria, sous la présidence de l’honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Chaput, Day, Eggleton, C.P., Murray, C.P., Nancy Ruth, Ringuette et Tkachuk (7).

Également présents : Guy Beaumier et Jean Dupuis, analystes, Service d’information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l’ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 28 novembre 2007, le comité poursuit son étude du projet de loi S-201, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques et la Loi sur la Banque du Canada (rapports financiers trimestriels).

TÉMOINS :

Sénat du Canada :

L’honorable Hugh Segal, parrain du projet de loi.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Rod Monette, contrôleur général du Canada par intérim;

Bill Matthews, directeur principal, Politique et divulgation des comptes publics.

Le président fait une déclaration.

Il est convenu que le comité procède à l’étude article par article du projet de loi S-201, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques et la Loi sur la Banque du Canada (rapports financiers trimestriels).

Il est convenu de reporter l’adoption du titre.

Il est convenu de reporter l’adoption du préambule.

Le président demande s’il convient d’adopter l’article 1.

L’honorable sénateur Murray propose :

Que le projet de loi S-201 soit modifié, à l’article 1, page 2,

a) par substitution, aux lignes 7 et 8, de ce qui suit :

« établir un rapport financier trimest- »;

b) par suppression des lignes 14 et 15;

c) par changement de la désignation littérale des alinéas 65.1(2)(b) à (e) à celle des alinéas 65.1(2)(a) à (d);

d) par substitution, aux lignes 32 à 37, de ce qui suit :

“(3) The appropriate Minister shall cause the report referred to in subsection (1)

(a) to be made available to the public within 60 days after the end of each three-month period referred to in that subsection; and

(b) to be laid before each House of Parliament at the first reasonable opportunity.”.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed that clause 1, as amended, carry.

The chair asked whether clause 2 shall carry.

The Honourable Senator Murray moved:

That Bill S-201 be amended, in clause 2, on page 3,

(a) by replacing lines 3 and 4 with the following:

“prepared, in respect of itself and its”;

(b) by deleting lines 12 to 14;

(c) by relettering paragraphs 131.1(2)(b) to (f) as paragraphs 131.1(2)(a) to (e); and

(d) by replacing lines 32 to 37 with the following:

“(3) The appropriate Minister shall cause the report referred to in subsection (1)

(a) to be made available to the public within 60 days after the end of each three-month period referred to in that subsection; and

(b) to be laid before each House of Parliament at the first reasonable opportunity.”.

The question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed that clause 2, as amended, carry.

The chair asked whether clause 3 shall carry.

The Honourable Senator Murray moved:

That Bill S-201 be amended, in clause 3, on page 4,

(a) by replacing lines 2 and 3 with the following:

“Bank shall prepare a quarterly financial”;

(b) by deleting lines 11 to 13;

(c) by relettering paragraphs 29.1(2)(b) to (f) as paragraphs 29.1(2)(a) to (e); and

(d) by replacing lines 30 to 35 with the following:

“(3) The appropriate Minister shall cause the report referred to in subsection (1)

(a) to be made available to the public within 60 days after the end of each three-month period referred to in that subsection; and

« (3) Le ministre responsable :

a) met le rapport visé au paragraphe (1) à la disposition du public dans les 60 jours suivant la fin de chaque trimestre visé à ce paragraphe;

b) fait déposer ce rapport devant chaque chambre du Parlement dès que possible. »

Après débat, la motion d’amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d’adopter l’article 1 modifié.

Le président demande s’il convient d’adopter l’article 2.

L’honorable sénateur Murray propose :

Que le projet de loi S-201 soit modifié, à l’article 2, page 3,

a) par substitution, aux lignes 2 à 4, de ce qui suit :

« chaque société d’État mère fait établir un rapport financier trimestriel sur ses »;

b) par suppression des lignes 11 et 12;

c) par changement de la désignation littérale des alinéas 131.1(2)(b) à f) à celle des alinéas 131.1(2)(a) à e);

d) par substitution, aux lignes 31 à 36, de ce qui suit :

« (3) Le ministre responsable :

a) met le rapport visé au paragraphe (1) à la disposition du public dans les 60 jours suivant la fin de chaque trimestre visé à ce paragraphe;

b) fait déposer ce rapport devant chaque chambre du Parlement dès que possible. »

La motion d’amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d’adopter l’article 2 modifié.

Le président demande s’il convient d’adopter l’article 3.

L’honorable sénateur Murray propose :

Que le projet de loi S-201 soit modifié, à l’article 3, page 4,

a) par substitution, aux lignes 2 et 3, de ce qui suit :

« Banque fait établir un rapport finan- »;

b) par suppression des lignes 10 et 11;

c) par changement de la désignation littérale des alinéas 29.1(2)(b) à f) à celle des alinéas 29.1(2)(a) à e);

d) par substitution, aux lignes 29 à 33, de ce qui suit :

« (3) Le ministre responsable :

a) met le rapport visé au paragraphe 1 à la disposition du public dans les 60 jours suivant la fin de chaque trimestre visé à ce paragraphe;

(b) to be laid before each House of Parliament at the first reasonable opportunity.”

The question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed that clause 3, as amended, carry.

It was agreed that clause 4 carry.

It was agreed that clause 5 carry.

The chair asked whether the preamble shall carry.

The Honourable Senator Ringuette moved:

That Bill S-201 be amended in the preamble, on page 1, by replacing lines 9 to 11 with the following:

“traded companies;”.

The question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed that the preamble, as amended, carry, on division.

It was agreed that the title carry.

At 9:54 a.m., Mr. Monette and Mr. Matthews were invited to the table to answer questions.

After debate, it was agreed that the Bill, as amended, carry, on division.

It was agreed that the chair report the Bill, as amended, to the Senate.

At 10:00 a.m., the committee suspended.

At 10:03 a.m., pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, February 14, 2008, the committee began its examination of the Supplementary Estimates (B), laid before Parliament for the fiscal year ending March 31, 2008.

WITNESSES:

Treasury Board of Canada Secretariat:

Alister Smith, Assistant Secretary, Expenditure Management Sector;

Brian Pagan, Executive Director, Expenditure and Estimates Division.

The chair made a statement.

Mr. Smith made a statement and, together with Mr. Pagan, answered questions.

At 11:30 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

La greffière du comité,

Lynn Gordon

Clerk of the Committee

b) fait déposer ce rapport devant chaque chambre du Parlement dès que possible. »

La motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d'adopter l'article 3 modifié.

Il est convenu d'adopter l'article 4.

Il est convenu d'adopter l'article 5.

Le président demande s'il convient d'adopter le préambule.

L'honorable sénateur Ringuette propose :

Que le projet de loi S-201 soit modifié, dans le préambule, page 1, par substitution, aux lignes 10 à 12, de ce qui suit :

« bliques; ».

La motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d'adopter le préambule modifié, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter le titre.

À 9 h 54, MM. Monette et Matthews sont invités à répondre aux questions.

Après débat, il est convenu d'adopter le projet de loi modifié, avec dissidence.

Il est convenu que le président fasse rapport au Sénat du projet de loi modifié.

À 10 heures, la séance est interrompue.

À 10 h 3, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 14 février 2008, le comité entreprend son étude du Budget supplémentaire des dépenses (B), déposé au Parlement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008.

TÉMOINS :

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Alister Smith, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses;

Brian Pagan, directeur exécutif, Division des opérations et prévisions des dépenses.

Le président fait une déclaration.

M. Smith fait une déclaration puis, aidé de M. Pagan, répond aux questions.

À 11 h 30, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

REPORT OF THE COMMITTEE

Wednesday, February 27, 2008

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to present its

SIXTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill S-201, An Act to amend the Financial Administration Act and the Bank of Canada Act (quarterly financial reports), has, in obedience to the order of reference of Wednesday, November 28, 2007, examined the said Bill and now reports the same with the following amendments:

1. *Preamble, page 1*: Replace lines 9 to 11 with the following:

“traded companies;”.

2. *Clause 1, page 2*:

(a) Replace lines 7 and 8 with the following:

“be prepared a quarterly financial report for” ; and

(b) Delete lines 14 to 16;

(c) Reletter paragraphs 65.1(2)(b) to (e) as paragraphs 65.1(2)(a) to (d); and

(d) Replace lines 32 to 37 with the following:

“(3) The appropriate Minister shall cause the report referred to in subsection (1)

(a) to be made available to the public within 60 days after the end of each three-month period referred to in that subsection; and

(b) to be laid before each House of Parliament at the first reasonable opportunity.”.

3. *Clause 2, page 3*:

(a) Replace lines 3 and 4 with the following:

“prepared, in respect of itself and its”;

(b) Delete lines 12 to 14;

(c) Reletter paragraphs 131.1(2)(b) to (f) as paragraphs 131.1(2)(a) to (e); and

(d) Replace lines 32 to 37 with the following:

“(3) The appropriate Minister shall cause the report referred to in subsection (1)

(a) to be made available to the public within 60 days after the end of each three-month period referred to in that subsection; and

(b) to be laid before each House of Parliament at the first reasonable opportunity.”.

RAPPORT DU COMITÉ

Le mercredi 27 février 2008

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de présenter son

SIXIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi S-201, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques et la Loi sur la Banque du Canada (rapports financiers trimestriels), a, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 28 novembre 2007, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport avec les amendements suivants :

1. *Préambule, page 1* : Remplacer les lignes 10 à 12 par ce qui suit :

« bliques; ».

2. *Article 1, page 2* :

a) Remplacer les lignes 7 et 8 par ce qui suit :

« établir un rapport financier trimes- »;

b) Supprimer les lignes 14 et 15;

c) Changer la désignation littérale des alinéas 65.1(2)b) à e) à celle d'alinéas a) à d);

d) Remplacer les lignes 32 à 37 par ce qui suit :

« (3) Le ministre responsable :

a) met le rapport visé au paragraphe (1) à la disposition du public dans les soixante jours suivant la fin de chaque trimestre visé à ce paragraphe;

b) fait déposer ce rapport devant chaque chambre du Parlement dès que possible. ».

3. *Article 2, page 3* :

a) Remplacer les lignes 2 à 4 par ce qui suit :

« chaque société d'État mère fait établir un rapport financier trimestriel sur ses »;

b) Supprimer les lignes 11 et 12;

c) Changer la désignation littérale des alinéas 131.1(2)b) à f) à celle d'alinéas a) à e);

d) Remplacer les lignes 31 à 36 par ce qui suit :

« (3) Le ministre responsable :

a) met le rapport visé au paragraphe (1) à la disposition du public dans les soixante jours suivant la fin de chaque trimestre visé à ce paragraphe;

b) fait déposer ce rapport devant chaque chambre du Parlement dès que possible. ».

4. *Clause 3, page 4:*

(a) Replace lines 2 and 3 with the following:

“Bank shall prepare a quarterly financial”;

(b) Delete lines 11 to 13;

(c) Reletter paragraphs 29.1(2)(b) to (f) as paragraphs 29.1(2)(a) to (e); and

(d) Replace lines 30 to 35 with the following:

“(3) The appropriate Minister shall cause the report referred to in subsection (1)

(a) to be made available to the public within 60 days after the end of each three-month period referred to in that subsection; and

(b) to be laid before each House of Parliament at the first reasonable opportunity.”.

Respectfully submitted,

4. *Article 3, page 4 :*

a) Remplacer les lignes 2 et 3 par ce qui suit :

« Banque fait établir un rapport finan- »;

b) Supprimer les lignes 10 et 11;

c) Changer la désignation littérale des alinéas 29.1(2)b) à f) à celle d'alinéas a) à e);

d) Remplacer les lignes 29 à 33 par ce qui suit :

« (3) Le ministre responsable :

a) met le rapport visé au paragraphe (1) à la disposition du public dans les soixante jours suivant la fin de chaque trimestre visé à ce paragraphe;

b) fait déposer ce rapport devant chaque chambre du Parlement dès que possible. ».

Respectueusement soumis,

Le président,

JOSEPH A. DAY

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, February 26, 2008

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:35 a.m. to study Bill S-201, An Act to amend the Financial Administration Act and the Canada Banking Act (quarterly fiscal reports) and the supplementary estimates (B) for the fiscal year concluding March 31, 2008.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Good morning, everyone, and welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on National Finance. My name is Joseph A. Day and I represent the province of New Brunswick in the Senate. I am also chair of the committee.

[*English*]

Welcome to this 15th meeting of the Standing Senate Committee on National Finance. The committee's field of interest is government spending and operations, including the reviewing of activities of officers of Parliament and those various individuals and groups that help parliamentarians to hold the government to account. We do this through the estimates of expenditures and funds made available to officers of Parliament to perform their functions and through budget implementation acts and other matters referred to us by the Senate.

Today, we are holding our second meeting — and there may be more — on Bill S-201. It is a new manifestation of a previous bill that was sponsored by Senator Segal.

Senators will recall that on February 13, we heard from the bill's sponsor, the Honourable Senator Hugh Segal, who appeared before us to explain the modifications made to the bill since we last considered the bill in the first session of the 39th Parliament. Following Senator Segal's testimony, we heard from the Interim Comptroller General of Canada, Mr. Rod Monette, and his official, Mr. Bill Matthews. Some fruitful discussion ensued and it was agreed that Senator Segal would consider his bill and reappear here today.

Committee members should have received yesterday, in advance, various amendments that are being proposed by Senator Segal. I thank Senator Segal for making those amendments available to us. If honourable senators do not have copies of the amendments, we have extra copies here.

I am pleased to welcome the sponsor of this bill, the Honourable Senator Hugh Segal. Senator Segal, do you wish to address the committee briefly or shall we proceed to clause-by-clause consideration and you can explain your amendments at that time?

Hon. Hugh Segal, sponsor of the bill: I would be delighted if the committee were to proceed clause by clause.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 26 février 2008

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 9 h 35 pour étudier le projet de loi S-201, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques et la Loi sur la Banque du Canada (rapports financiers trimestriels) et le Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2008.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bonjour à tous et bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des finances nationales. Je m'appelle Joseph A. Day et je représente la province du Nouveau-Brunswick au Sénat et je suis président du comité.

[*Traduction*]

Bienvenue à la quinzième séance du Comité sénatorial permanent des finances nationales. Le comité s'intéresse aux dépenses et au fonctionnement du gouvernement, y compris l'examen des activités des agents du Parlement, ainsi que des divers groupes et personnes qui aident les parlementaires à amener le gouvernement à rendre des comptes. Comment? En examinant les budgets des dépenses et les fonds disponibles pour les agents du Parlement afin de leur permettre d'exercer leurs fonctions, et par les lois de mise en œuvre du budget ou d'autres questions que nous renvoie le Sénat.

Aujourd'hui, nous tenons notre deuxième séance — peut-être y en aura-t-il plus — sur le projet de loi S-201. C'est une nouvelle incarnation d'un projet de loi antérieur parrainé par le sénateur Segal.

Mes collègues se souviendront que, le 13 février, nous avons entendu le témoignage du parrain du projet de loi, l'honorable Hugh Segal, qui a comparu devant nous pour expliquer les changements apportés au projet de loi depuis que nous l'avons examiné pour la dernière fois, lors de la première session de la 39^e législature. Après le témoignage du sénateur Segal nous avons entendu celui du contrôleur général intérimaire du Canada, M. Rod Monette, accompagné d'un haut fonctionnaire, M. Bill Matthews. Il s'en est suivi une discussion enrichissante, au terme de laquelle il a été convenu que le sénateur Segal se pencherait sur son projet de loi et comparaitrait à nouveau aujourd'hui.

Les membres du comité sont censés avoir reçu hier, à l'avance, les divers amendements proposés par le sénateur Segal. Je remercie le sénateur Segal de les avoir rendus disponibles. Si mes honorables collègues n'ont pas ces amendements, nous en avons des exemplaires supplémentaires ici.

Je suis heureux de souhaiter la bienvenue au parrain du projet de loi, l'honorable sénateur Hugh Segal. Sénateur Segal souhaitez-vous dire quelques mots au comité ou passons-nous à l'étude article par article, dans le cadre de laquelle vous pourrez expliquer vos amendements?

L'honorable Hugh Segal, parrain du projet de loi : Je serais ravi que le comité passe à l'étude article par article.

The Chair: Are honourable senators prepared to proceed clause by clause at this time?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: It is agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-201, An Act to amend the Financial Administration Act and the Bank of Canada Act (quarterly financial reports).

Shall the title stand postponed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the preamble stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: It is agreed. Shall clause 1 carry?

Senator Segal, I understand you may have an amendment with respect to clause 1.

Senator Segal: I have an amendment on clause 2(a).

The Chair: Are there any other amendments for clause 1?

Senator Murray: Far be it from me to contradict the sponsor, but there is an amendment here.

Senator Segal: I thought the preamble had been postponed.

Senator Murray: We are talking about clause 1 on page 2, senator.

Senator Segal: Are you referring to the one that begins with “The *Financial Administration Act* is amended by adding the following after section 65”?

Senator Murray: Yes.

Senator Segal: I have no changes to propose until 65.1(2)(a).

The Chair: That is all part of clause 1 of the bill.

Senator Segal: I apologize.

The Chair: The other number refers to a section of the Financial Administration Act. When I refer to clauses, they are in the bold print on the bill before you. This is clause 1 at the top of page 2 and it makes amendments to proposed section 65.1.

Senator Murray: Look at it by lines — 7 and 8, or 14 to 16.

Senator Segal: My first amendment is on lines 14 to 16. Lines 7 and 8 are in the preamble.

Senator Eggleton: No, they are in proposed section 65.1.

Senator Segal: I do not have an amendment for lines 7 and 8.

The Chair: Let us get our documents straightened out here or we will all lose where we are. We are on page 2 of the bill, clause 1 in bold print. We should be looking at lines 7 and 8. The amendment that has been proposed to us is to replace lines 7 and 8 with the following: “be prepared a quarterly financial

Le président : Mes honorables collègues sont-ils prêts à passer à l'étude article par article, maintenant?

Des voix : D'accord.

Le président : Il est entendu que le comité passe à l'étude article par article du projet de loi S-201, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques et la Loi sur la Banque du Canada (rapports financiers trimestriels).

Le titre est-il reporté, honorables sénateurs?

Des voix : D'accord.

Le président : Le préambule est-il reporté?

Des voix : D'accord.

Le président : Entendu. L'article 1 est-il adopté?

Sénateur Segal, à ce que je comprends, vous avez peut-être un amendement à l'article 1.

Le sénateur Segal : J'ai un amendement à l'alinéa 2a).

Le président : Y a-t-il des amendements concernant l'article 1?

Le sénateur Murray : Loin de moi l'idée de contredire le parrain, mais il y a bel et bien un amendement.

Le sénateur Segal : Je croyais que le préambule avait été reporté.

Le sénateur Murray : Nous parlons de l'article 1, à la page 2, sénateur.

Le sénateur Segal : Parlez-vous de celui qui commence ainsi : « *La Loi sur la gestion des finances publiques* est modifiée par adjonction, après l'article 65, de ce qui suit »?

Le sénateur Murray : Oui.

Le sénateur Segal : Je n'ai pas de changement à proposer avant 65.1(2)a).

Le président : Tout cela fait partie de l'article 1 du projet de loi.

Le sénateur Segal : Je vous prie de m'excuser.

Le président : Les autres chiffres renvoient à un article de la Loi sur la gestion des finances publiques. Quand je parle des articles du projet de loi, ils sont en caractère gras dans le projet de loi que vous avez sous les yeux. Nous parlons donc de l'article 1, en haut de la page 2, qui apporte des amendements à l'article 65.1 proposé.

Le sénateur Murray : Regardez les lignes : 7 ou 14 à 16.

Le sénateur Segal : Mon premier amendement est aux lignes 14 à 16. La ligne 7 est dans le préambule.

Le sénateur Eggleton : Non, elles sont dans l'article 65.1 proposé.

Le sénateur Segal : Je n'ai pas d'amendement pour la ligne 7.

Le président : Assurons-nous d'avoir le bon document, à la bonne place, sinon nous serons tous perdus. Nous sommes à la page 2 du projet de loi, à l'article 1 qui se trouve en caractères gras. Alors, nous sommes aux lignes 7 et 8. L'amendement proposé vise à remplacer les lignes 7 et 8 par ce qui suit : « établir

report for”. As I read it, that would mean that the words “for submission to each House of Parliament” are deleted. Is that correct?

Senator Segal: Correct.

The Chair: Then do you wish to proceed?

Senator Segal: Yes. With respect to lines 14 and 16, we would be removing the reference to the balance sheet, which is precisely the advice we received from officials at our last committee meeting. The balance sheet reference was seen to create norms that were beyond the capacity of the public service to address in any proximate future.

The Chair: That in effect would delete proposed section 65.1(2) (a)?

Senator Segal: That is correct.

The Chair: That would delete that proposed section. One moment. An honourable senator is not following.

Senator Ringuette: Depending on how you want to deal with this, do you want the honourable senator to propose his complete amendment to clause 1, following which we can ask questions?

The Chair: Yes.

Senator Murray: Someone has to move the amendment and he cannot do it because he is not a member of the committee. Therefore, I will move the amendments on his behalf.

The Chair: Let us have an explanation first and then we will go into questions.

We are now at subparagraph (b) in the amendment deleting lines 14 to 16. With regard to subparagraph (c), that in effect re-letters or renumbers these paragraphs consequentially.

Senator Segal: That is right. The next substantial change is in proposed section 65.1(3) and deals with changing the 45 days to 60 days. That was also based on the advice we received from officials at the committee’s last meeting.

Honourable senators, I apologize profusely for the fact that the House of Commons is still mentioned in the draft amendment.

Senator Murray: No, it says here each House of Parliament.

Senator Segal: The concern that was addressed by the committee last time was that in the event the House was not sitting for an elongated period of time, such as perhaps between elections or for some other reason, there would be no way in which one could report. The advice the committee offered at that time, which I thought was very sound, was that we merely say 60 days after the end of the financial quarter.

un rapport financier trimes- ». Si je comprends bien, cela voudrait dire que les mots « pour présentation à chaque chambre du Parlement » seraient supprimés, n’est-ce pas?

Le sénateur Segal : C’est juste.

Le président : Voulez-vous poursuivre?

Le sénateur Segal : Oui. En ce qui concerne les lignes 14 et 15, nous supprimerions la mention relative au bilan, comme nous l’avait justement recommandé les représentants du ministère à notre dernière séance de comité. On était d’avis que cette mention établirait des normes que la fonction publique ne pourrait absolument pas respecter dans un avenir rapproché.

Le président : L’alinéa 65.1(2)a) du projet de loi serait supprimé?

Le sénateur Segal : C’est juste.

Le président : La disposition en question serait supprimée. Un instant. Il y a un honorable sénateur qui ne suit pas.

Le sénateur Ringuette : Tout dépend de la façon dont vous voulez procéder. Voulez-vous que l’honorable sénateur finisse de présenter son amendement à l’article 1 du projet de loi, après quoi nous pourrions lui poser des questions?

Le président : Oui.

Le sénateur Murray : Quelqu’un doit proposer l’amendement, et il ne peut pas le faire lui-même parce qu’il n’est pas membre du comité. Je vais donc proposer les amendements en son nom.

Le président : J’aimerais d’abord apporter une explication, après quoi nous pourrions passer aux questions.

Nous sommes à l’alinéa b), à l’amendement qui supprime les lignes 14 et 15. En ce qui a trait à l’alinéa c), cela aurait pour effet de renuméroter les alinéas en conséquence ou de leur attribuer une nouvelle lettre.

Le sénateur Segal : Exactement. Le prochain changement de fond touche le paragraphe 65.1(3) du projet de loi et ferait passer le délai de 45 à 60 jours. Cet amendement découle, lui aussi, de ce que nous avaient recommandé les représentants du ministère à la dernière séance du comité.

Honorables sénateurs, je vous fais toutes mes excuses pour le fait qu’il soit toujours question de la Chambre des communes dans le projet d’amendement.

Le sénateur Murray : Non, on peut lire ici « devant chaque chambre du Parlement ».

Le sénateur Segal : La préoccupation qui avait été soulevée à la dernière séance du comité tenait au fait que, si la Chambre ne siégeait pas pendant une longue période de temps, comme il peut arriver en raison des élections ou pour quelque autre raison, il ne serait pas possible de faire rapport. Le comité avait alors recommandé — et j’ai trouvé le conseil très judicieux — que nous disions simplement dans les 60 jours suivant la fin du trimestre financier.

That is what I am recommending as the change; therefore, proposed section 65.1(3) would say that the appropriate minister shall cause the report referred to in subsection (1) to be made public within 60 days after the end of the financial quarter. There would be no reference to either one of the Houses.

Senator Eggleton: There is a paragraph (b), which adds: “to be laid before each House of Parliament at the first reasonable opportunity.” Are you not moving that as well?

Senator Segal: Yes, that will not get in the way of the matter being made public within 60 days. We have both items there, so the duty to report to Parliament exists, but the elongation of a pause in parliamentary sittings would not reduce the burden of reporting within 60 days.

The Chair: Can you give us the wording to proposed paragraph (3)(a) then?

Senator Tkachuk: Is the wording the same as on the sheet that was distributed by the clerk?

The Chair: No, look at the sheet before you; Senator Segal wants to make a change to proposed paragraph (3)(a).

Senator Eggleton: I do not think so. He is just paraphrasing.

The Chair: Could we hear from Senator Segal regarding what his amendment might be?

Senator Segal: I think the document before you for the proposed subsection (3) says:

The appropriate Minister shall cause the report in subsection (1)

(a) to be made available to the public within 60 days after the end of each three-month period referred to in that subsection; and

(b) to be laid before each House of Parliament at the first reasonable opportunity.

I am comfortable with that amendment.

The Chair: You were absolutely right, Senator Eggleton. Senator Segal was paraphrasing.

Senator Segal: I was reading from the wrong paper. I apologize.

The Chair: Are there questions of Senator Segal?

Senator Murray: I do not think that this amendment in any way does violence to the spirit of Senator Segal’s bill. May I suggest that you put the question, Mr. Chair?

The Chair: We do have some who would like further clarification.

C’est donc ce que je recommande comme changement; par conséquent, le nouveau paragraphe 65.1(3) stipulerait que le ministre responsable met le rapport visé au paragraphe (1) à la disposition du public dans les 60 jours suivant la fin du trimestre financier. Aucune mention ne serait faite de l’une ou l’autre chambre.

Le sénateur Eggleton : Il y a aussi l’alinéa b) qui précise : « fait déposer ce rapport devant chaque chambre du Parlement dès que possible. » Ne proposez-vous pas cet amendement?

Le sénateur Segal : Oui, cela n’empêchera pas que le rapport devra être rendu public dans les 60 jours. Nous avons donc les deux éléments : l’obligation de faire rapport au Parlement, et elle est maintenue même en cas de pause parlementaire prolongée, par l’imposition du délai de 60 jours.

Le président : Pouvez-vous donc nous donner le libellé du nouvel alinéa (3)a)?

Le sénateur Tkachuk : Le libellé est-il le même que celui qui apparaît sur la feuille qui nous a été remise par la greffière?

Le président : Non, regardez la feuille que vous avez sous les yeux; le sénateur Segal veut apporter un changement à l’alinéa (3)a) du projet de loi.

Le sénateur Eggleton : Je ne crois pas. Il ne fait que paraphraser.

Le président : Le sénateur Segal pourrait-il nous expliquer en quoi consisterait son amendement?

Le sénateur Segal : Je crois que le document que vous avez sous les yeux propose ce qui suit pour le paragraphe (3) :

Le ministre responsable :

met le rapport visé au paragraphe(1) à la disposition du public dans les 60 jours suivant la fin de chaque trimestre visé à ce paragraphe;

fait déposer ce rapport devant chaque chambre du Parlement dès que possible.

L’amendement est tout à fait acceptable à mon avis.

Le président : Vous aviez parfaitement raison, sénateur Eggleton. Le sénateur Segal ne faisait que paraphraser.

Le sénateur Segal : Je ne lisais pas le bon document. Excusez-moi.

Le président : Y a-t-il des questions pour le sénateur Segal?

Le sénateur Murray : Je ne crois pas que l’amendement ne viole d’aucune façon l’esprit du projet de loi du sénateur Segal. Puis-je vous demander de mettre la question aux voix, monsieur le président?

Le président : Certains voudraient avoir plus d’explications.

Senator Ringuette: What exactly are we doing in removing lines 7 and 8? Lines 7 and 8 say to be prepared for submission to each House. I now see that will be replaced further down in replacing lines 32 to 37. Okay.

Senator Segal: That is my understanding.

The Chair: Is there anything further?

Hon. Senators: No.

The Chair: Are we ready to vote on the proposed amendment? All those in favour of the proposed amendment?

Hon. Senators: Yea.

The Chair: Contrary minded, if any?

The amendment is carried. Are there any further amendments to clause 1?

Shall clause 1, as amended stand?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 2 stand?

Senator Murray: On behalf of Senator Segal, I will move that Bill S-201 be amended in clause 2 on page 3. You can see the detail of that in the document before you, replacing lines 3 and 4 to begin.

Senator Segal: I am sad to report that I am now lost.

Senator Murray: You should be on page 3 of the bill, senator. I am trying to be helpful.

The Chair: It is your motion, so go ahead.

Senator Segal: I appreciate that. I am now completely lost.

Senator Murray: We are on page 3 of the bill. This amendment is to the same effect as the amendment to clause 1 that we just passed.

Senator Segal: Okay, thank you. We are doing the same thing in this clause as we did in the prior clause.

The Chair: That is to remove the reference “for submission to the House of Parliament” which is at lines 3 and 4; to delete the proposed paragraph (a) at lines 12 to 14; to make the consequential amendment regarding the lettering of the other clauses; and finally in lines 32 to 37, to add the 60 days and “to be laid before each House of Parliament.”

Senator Segal: Correct.

The Chair: The amendment to clause 2 is the same as the amendment that we have just gone through with clause 1. All those in favour of the amendment, say yea.

Hon. Senators: Yea.

The Chair: Contrary minded if any, nay.

The amendment is carried.

Le sénateur Ringuette : Que faisons-nous exactement en supprimant les lignes 7 et 8? Les lignes 7 et 8 disent que le rapport doit être présenté à chaque chambre. Je vois maintenant que cela se retrouve plus loin où l’on remplace les lignes 32 à 37. D’accord.

Le sénateur Segal : C’est ainsi que je le comprends.

Le président : Y a-t-il autre chose?

Des voix : Non.

Le président : Sommes-nous prêts à voter sur l’amendement proposé? Tous ceux qui sont pour l’amendement proposé?

Des voix : Oui.

Le président : Contre, s’il y en a?

L’amendement est adopté. Y a-t-il d’autres amendements à l’article 1?

L’article 1, tel que modifié, est-il adopté?

Des voix : D’accord.

Le président : L’article 2 est-il adopté?

Le sénateur Murray : Au nom du sénateur Segal, je propose que le projet de loi S-201 soit modifié, à l’article 2, à la page 3. Vous pouvez voir les détails de l’amendement dans le document que vous avez sous les yeux, ou l’on remplace les lignes 2 à 4.

Le sénateur Segal : Je dois malheureusement vous dire que je suis maintenant perdu.

Le sénateur Murray : Vous voudriez être à la page 3 du projet de loi, sénateur. J’essaie de vous aider.

Le président : C’est votre motion, alors allez-y.

Le sénateur Segal : Oui, d’accord, mais je suis maintenant complètement perdu.

Le sénateur Murray : Nous sommes à la page 3 du projet de loi. Cet amendement a le même effet que l’amendement à l’article 1 que nous venons d’adopter.

Le sénateur Segal : D’accord, merci. Nous faisons la même chose pour cet article que nous avons fait pour l’article précédent.

Le président : C’est-à-dire supprimer les mots « pour présentation à chaque chambre du Parlement », aux lignes 2 à 4; supprimer l’alinéa a) aux lignes 11 et 12; changer en conséquences la désignation littérale des autres alinéas; et, enfin, aux lignes 31 à 36, ajouter « dans les 60 jours » et « fait déposer ce rapport devant chaque chambre du Parlement ».

Le sénateur Segal : C’est bien cela.

Le président : L’amendement à l’article 2 est pareil à l’amendement que nous venons d’adopter en vue de modifier l’article 1. Tous ceux qui appuient l’amendement voudront bien dire oui.

Des voix : Oui.

Le président : Ceux qui s’y opposent, s’il y en a, diront non.

L’amendement est adopté.

Shall clause 2 as amended carry?

Hon. Senators: Carry.

The Chair: Thank you.

Senator Murray: I move that Bill S-201 be amended in clause 3 on page 4 as indicated on the document before you. These amendments relate to the Bank of Canada.

The Chair: Is there any discussion? The amendments, in effect, are the same with changes in wording to reflect that these relate to the Bank of Canada.

Senator Murray: A quick reading suggests to me that it is exactly to the same effect.

Senator Segal: That is precisely correct.

The Chair: Are honourable senators ready to vote on the amendment? All those in favour say yea.

Hon. Senators: Yea.

The Chair: Contrary minded, if any?

Then the amendment is carried.

Shall clause 3 carry as amended?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 4 carry?

There appear to be no amendments to clause 4.

Senator Segal: That is correct.

The Chair: Clause 4 carried. Shall clause 5 carry?

With regard to coming into force, that was amended previously.

Senator Segal: That is correct, Mr. Chairman.

The Chair: Are we agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the preamble carry?

Senator Segal: There is an amendment to the preamble.

Senator Murray: I do not have an amendment here. I usually take Senator Grafstein's principled objection to preambles.

The Chair: Would you like someone else to move this?

Senator Murray: Yes, you move that.

The Chair: You are nothing if you are not consistent.

Senator Ringuette: I move that Bill S-201 be amended in the preamble, on page 1, by replacing lines 9 to 11 with the following:

“traded companies;”.

L'article 2, tel que modifié, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci.

Le sénateur Murray : Je propose que le projet de loi S-201 soit modifié à l'article 3, à la page 4, conformément à ce qui figure dans le document que vous avez sous les yeux. Ces amendements concernent la Banque du Canada.

Le président : Discussion? L'effet de ces amendement est le même, sauf qu'il s'agit, cette fois, de la Banque du Canada.

Le sénateur Murray : Il me semble, en lisant l'amendement, que l'effet est exactement le même.

Le sénateur Segal : Vous avez parfaitement raison.

Le président : Les honorables sénateurs sont-ils prêts à voter sur l'amendement? Tous ceux qui l'appuient voudront bien dire oui.

Des voix : Oui.

Le président : Ceux qui s'y opposent, s'il y en a?

L'amendement est donc adopté.

L'article 3 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 4 est-il adopté?

Il ne semble pas y avoir d'amendement à l'article 4.

Le sénateur Segal : C'est juste.

Le président : L'article 4 est adopté. L'article 5 est-il adopté?

En ce qui concerne l'entrée en vigueur, l'amendement a déjà été apporté.

Le sénateur Segal : C'est bien cela, monsieur le président.

Le président : Sommes-nous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix : D'accord.

Le président : Le préambule est-il adopté?

Le sénateur Segal : Il y a un amendement au préambule.

Le sénateur Murray : Je n'ai pas l'amendement ici. Je suis généralement l'exemple du sénateur Grafstein, qui s'oppose par principe à l'inclusion d'un préambule.

Le président : Y a-t-il quelqu'un d'autre qui voudrait proposer l'amendement?

Le sénateur Murray : Oui, allez-y, proposez-le.

Le président : Toujours égal à vous-même.

Le sénateur Ringuette : Je propose que le projet de loi S-201 soit modifié au préambule, à la page 1, par substitution aux lignes 10 à 12, de ce qui suit :

« bliqués; »

Senator Segal: Thank you. These financial reports should, over time, embrace full accrual accounting methods. As honourable senators will recall, the officials from the Comptroller General's office took the position that reference to accrual accounting methods would create burdens with which the existing accounting systems are unable to cope at the present time. However, the government is moving in that direction. It would be problematic in terms of understanding the purport and delivering upon it if that accrual reference was in the preamble. Therefore, this amendment removes it from the preamble.

The Chair: Does everyone understand this? All in favour the amendment say yea.

Hon. Senators: Yea.

The Chair: Contrary minded, if any?

Amendment carried.

Shall the preamble as amended carry?

Senator Murray: On division.

The Chair: Agreed, on division. Thank you. We all understand the principle of on division with respect to the preamble.

Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the bill carry as amended?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Eggleton: Are there any other concerns? We went through quite a discussion the last time we met with our officials about what was or was not practical. I am not talking about policy; we make the determination of policy decisions we want to take. However, in terms of our officials, is there anything here we have or have not amended that will make this bill difficult to implement?

I would like to know that now. The Comptroller General is here, along with our staff from the library. Is there anything else, from a technical standpoint, that we should be considering?

Senator Tkachuk: We passed it.

Senator Eggleton: No, we have not. I am entering the debate on the question to adopt the bill.

The Chair: We are just at the stage of "Shall the bill as amended carry?"

Senator Eggleton: No, that was the preamble. We have not passed the bill.

The Chair: The question was whether there is anything other than what we have already heard. We heard from our officials last day. Is there anything further you are looking for? We do not want a repetition of what we have already heard.

Le sénateur Segal : Merci. Ces rapports financiers devraient, avec le temps, respecter pleinement les principes de la comptabilité d'exercice. Les honorables sénateurs se souviendront que les représentants du Bureau du contrôleur général étaient d'avis que toute mention relative aux principes de la comptabilité d'exercice imposerait aux actuels systèmes comptables des fardeaux qu'ils ne seraient pas en mesure d'assumer à ce moment-ci. Cependant, le gouvernement a déjà commencé à s'avancer dans cette voie. Il serait problématique de comprendre l'objet et de le réaliser s'il était fait mention de la comptabilité d'exercice dans le préambule. L'amendement vise donc à supprimer cette mention du préambule.

Le président : Tout le monde a compris? Tous ceux qui appuient l'amendement voudront bien dire oui.

Des voix : Oui.

Le président : Ceux qui s'y opposent, le cas échéant?

L'amendement est adopté.

Le préambule modifié est-il adopté?

Le sénateur Murray : À la majorité.

Le président : Adopté, à la majorité. Merci. Nous comprenons tous le principe de la majorité des voix relativement au préambule.

Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le projet de loi modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le sénateur Eggleton : Y a-t-il d'autres sujets de préoccupation? Nous avons eu une discussion assez exhaustive la dernière fois que nous avons rencontré les fonctionnaires au sujet de ce qu'il était possible de faire dans la pratique. Je ne parle pas ici du principe, car c'est à nous de décider de ce qu'il convient de faire à cet égard. Cependant, du point de vue des fonctionnaires, y a-t-il parmi les éléments du projet de loi que nous avons modifiés ou que nous n'avons pas modifiés, quelque chose qui pourrait en rendre l'application difficile?

J'aimerais le savoir maintenant. Le contrôleur général est là, tout comme notre personnel de la Bibliothèque. Y a-t-il un autre point, d'ordre technique, auquel il faudrait penser?

Le sénateur Tkachuk : Nous l'avons adopté.

Le sénateur Eggleton : Non, nous ne l'avons pas adopté. Je participe ici au débat sur la question voulant que nous adoptions le projet de loi.

Le président : Nous sommes seulement rendus à l'étape « le projet de loi modifié est-il adopté? ».

Le sénateur Eggleton : Non, il s'agissait du préambule. Nous n'avons pas adopté le projet de loi.

Le président : La question visait à savoir s'il y aurait autre chose dont on ne nous aurait pas déjà parlé. Nous avons entendu ce que les fonctionnaires avaient à dire la dernière fois. Y a-t-il autre chose que vous souhaiteriez? Nous ne voulons pas que vous nous répétiez ce que vous nous avez déjà dit.

Senator Eggleton: We have gone through some substantive discussions of change. I do not want to hear later, when we get into the Senate, that this is not going to work or is not practical. I want it to work, as I think we all do. It is a last call. Are there any concerns from a technical standpoint?

The Chair: Mr. Monette and Mr. Matthews, would you like to come to the table? Senator Segal could stay on.

Mr. Monette, you have been here before; and Mr. Matthews, we appreciated the information you gave us last day. You have heard the amendments that have been made today. Would you like to comment on them or on any comments you made last day, since the bill is now amended?

Rod Monette, Interim Comptroller General of Canada, Treasury Board of Canada Secretariat: I believe those amendments would deal with all our concerns except for one very minor suggestion, which has to do with the reference to “generally accepted accounting principles,” which is found on page 2, at lines 11 and 12, in proposed section 65.1(2).

The Chair: Yes.

Mr. Monette: In accountants’ language, “generally accepted accounting principles” refers to the valuations and accruals we were referring to at the last meeting. I do not know whether it is appropriate for me to make a suggestion for wording, but I think the idea there is to have a standard, but one that would not require us to make the accrual evaluations we were talking about at the previous meeting. I do have a suggestion for that, if you wish.

The Chair: What is it?

Mr. Monette: To require that the financial statements be prepared in accordance with accounting policies consistent with the Public Accounts of Canada. That would remove us from the valuations but would ensure that we do have some appropriate, rigorous standards to report against. That is the only comment I would make.

Senator Ringuette: If I understand you, in proposed section 65.1(2), which reads “The quarterly financial report shall be prepared in accordance with generally accepted accounting principles, and shall include . . .”, you are recommending that we replace the word “principles” with “policies.”

Mr. Monette: The suggestion would be to remove the words “generally accepted accounting principles,” and to replace those four words with “policies consistent with the Public Accounts of Canada.”

The suggestion is because generally accepted accounting principles require that we do valuations and so forth — accrual accounting.

Le sénateur Eggleton : Nous avons eu des discussions de fond sur les changements proposés. Je ne voudrais pas qu’on nous dise plus tard, au Sénat, que telle ou telle chose ne marche pas ou n’est pas pratique. Je veux que le projet de loi puisse bien fonctionner; c’est notre souhait à tous, je crois. C’est notre dernière chance. Y a-t-il des sujets de préoccupation d’ordre technique?

Le président : Monsieur Monette et monsieur Matthews, aimeriez-vous vous installer à la table? Le sénateur Segal peut rester.

Monsieur Monette, vous êtes déjà venu ici; monsieur Matthews, nous vous remercions de l’information que vous nous avez communiquée la dernière fois. Vous avez entendu les amendements qui ont été proposés aujourd’hui. Aimerez-vous les commenter ou revenir sur ce que vous avez dit la dernière fois puisque le texte est maintenant modifié?

Rod Monette, contrôleur général du Canada par intérim, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Je pense que ces amendements apaiseraient nos inquiétudes à un petit détail près, à savoir la référence aux « principes comptables généralement reconnus », qui se trouve aux lignes 11 et 12 du paragraphe 65.1(2), à la page 2.

Le président : Oui.

M. Monette : En jargon comptable, « les principes comptables généralement reconnus » désignent les évaluations et les comptes de régularisation dont on a parlé lors de la dernière réunion. Je ne sais pas s’il est approprié de ma part de faire une suggestion quant au libellé, mais je pense que l’idée ici est d’avoir une norme, mais une norme qui ne nous obligerait pas à effectuer les évaluations de régularisation dont nous avons parlé la dernière fois. J’ai une suggestion à cet effet, si vous la voulez.

Le président : De quoi s’agit-il?

M. Monette : D’exiger que les états financiers soient préparés selon les politiques comptables conformes aux Comptes publics du Canada. Cela nous libérerait des évaluations mais ferait en sorte que nos rapports doivent s’aligner sur des normes rigoureuses. C’est la seule observation que je ferais.

Le sénateur Ringuette : Si je vous comprends, au paragraphe 65.1(2) qui se lit ainsi : « Le rapport financier trimestriel est établi selon les principes comptables généralement reconnus et renferme [...] », vous recommandez de remplacer le mot « principes » par le mot « politiques ».

M. Monette : Ma suggestion est de supprimer l’expression « principes comptables généralement reconnus » pour la remplacer par la formule « les politiques conformes aux Comptes publics du Canada ».

Si je fais cette suggestion, c’est parce que les principes comptables généralement reconnus exigent que nous effectuions des évaluations et d’autres choses : la comptabilité d’exercice.

The Chair: That was the point you made last day. I am assuming that Senator Segal has not made an amendment because he has decided that he would like to try to move the government toward an accrual accounting method. Senator Segal, would you like to comment on that?

Senator Segal: Here is my concern. I think it is fair to say that when the public is anguished about financial reporting and government, it is because you often get apples and oranges year to year because accounting policies change. We have, I think, at least five, if not seven, accounting systems in the Government of Canada. If you do not at least embrace some set of objective principles that are free-standing in the marketplace overall, which people in general and the Institute of Chartered Accountants in particular are comfortable with, you end up with the chance of getting reports year to year that are apples and oranges and not apples against apples. Therefore, I think part of the purport of the bill would be gutted — I am sure unwittingly, but nevertheless gutted. That is why I did not include that particular proposition, but obviously it is up to the committee members to decide.

The Chair: That is what I understood from your not making the amendment and from the fulsome discussion we had on this issue at our last meeting.

Senator Eggleton: Those particular words do have a special meaning, certainly as they are used in the private sector and with the Institute of Chartered Accountants. I think what the Comptroller General is saying is a more general wording, but it catches the spirit of it.

Senator Segal: The wording he is suggesting, I am sure in the best of faith, is “in accordance with policies consistent with the Public Accounts of Canada,” but those policy change. Treasury Board and others can change those policies. That is the point: consistent with what are, by definition and for good reason, changing policies; hence, the bill does not establish any norm and its core purpose.

I think by removing the reference to balance sheet, which colleagues have decided to do, and removing the reference to accrual policies in the preamble, we have created as much flexibility as is likely to facilitate the kind of accommodation that Senator Eggleton hopes is possible when the public service addresses what the Senate and House may order in this respect.

It would be my hope that we could, at least on balance, leave it at that. However, if colleagues wish to make changes, they have the authority to do so.

The Chair: Is there any further discussion?

Shall the bill, as amended, stand?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall I report the bill back to the Senate, as amended?

Hon. Senators: Agreed.

Le président : C’est ce que vous disiez la dernière fois. J’imagine que le sénateur Segal n’a pas déposé d’amendement parce qu’il a décidé qu’il voudrait essayer d’amener le gouvernement à adopter la méthode de la comptabilité d’exercice. Sénateur Segal, vous voulez dire quelque chose à ce sujet?

Le sénateur Segal : Voici ce qui me préoccupe. Je pense qu’on peut à bon droit dire que lorsque la population a des inquiétudes au sujet des rapports financiers et du gouvernement c’est que vous avez souvent des pommes et des oranges d’une année à l’autre à cause du changement des politiques comptables. Nous avons, je pense, au moins cinq sinon sept systèmes de comptabilité au gouvernement du Canada. Si vous n’adoptez pas au moins un ensemble de principes objectifs indépendants sur le marché général, acceptés par la population et l’Institut des comptables agréés en particulier, vous risquez de finir d’une année à l’autre avec des rapports qui sont des pommes et des oranges et non pas des pommes comparées à des pommes. Je pense donc qu’une partie de l’objet du projet de loi serait supprimée — involontairement, j’en suis sûr, mais supprimée quand même. C’est pourquoi je n’ai pas inclus cette proposition en particulier, mais c’est évidemment aux membres du comité de trancher.

Le président : C’est la conclusion que j’avais tirée du fait que vous n’aviez pas proposé d’amendement et de la longue discussion que nous avons eue sur ce point lors de la dernière réunion.

Le sénateur Eggleton : Cette expression a un sens particulier, en tout cas telle qu’elle est employée par le secteur privé et l’Institut des comptables agréés. Je pense que ce que le contrôleur général propose est plus général tout en respectant l’idée initiale.

Le sénateur Segal : Le libellé qu’il propose, en toute bonne foi j’en suis sûr, est « selon les politiques conformes avec les Comptes publics du Canada », mais ces politiques changent. Le Conseil du Trésor et d’autres peuvent changer ces politiques. Là est la question : conformes avec ce qui sont, par définition, et à juste titre, des politiques qui évoluent; du coup, le texte n’établit aucune norme ni d’objet fondamental.

Je pense qu’en éliminant la mention d’un bilan, tel que l’ont décidé les collègues, et la suppression de la mention de politiques de comptabilité d’exercice dans le préambule, nous avons créé autant de flexibilité possible pour faciliter le genre d’aménagement que le sénateur espère être possible lorsque la fonction publique donne suite à ce que le Sénat et la Chambre peuvent ordonner à cet égard.

J’espérerais que nous puissions, au moins dans l’ensemble, en rester là. Toutefois, si les collègues souhaitent apporter des changements, ils ont le pouvoir de le faire.

Le président : Y a-t-il d’autres interventions?

Le projet de loi modifié est-il adopté?

Des voix : D’accord.

Le président : Puis-je faire rapport du projet de loi modifié au Sénat?

Des voix : D’accord.

The Chair: Thank you all. Thank you, Mr. Monette, very much, and we appreciate your help, Mr. Matthews. Thank you, Senator Segal and congratulations.

We will proceed now with our examination of the Supplementary Estimates (B) for the fiscal year ending March 31, 2008, which were tabled in the Senate on February 14, 2001, and subsequently referred to this committee by the Senate. These Supplementary Estimates (B) are the second set issued in this fiscal year ending on March 31, 2008.

I welcome two witnesses from Treasury Board of Canada Secretariat to help us to understand the Supplementary Estimates (B): Alister Smith, Assistant Secretary, Expenditure Management Sector; and Brian Pagan, Executive Director, Expenditure Operations and Estimates Division.

I understand, Mr. Smith, that this is your first appearance before the committee in this capacity. We hope that you will express our best wishes to Mr. David Moloney, who has appeared before the committee on several occasions, as he moves on to his new responsibilities.

[Translation]

Alister Smith, Assistant Secretary, Expenditure Management Sector, Treasury Board of Canada Secretariat: Thank you, Mr. Chair. I am very pleased to be here today with you to discuss the supplementary estimates (B) for the fiscal year ending March 31, 2008, tabled on February 14.

[English]

With me today is Brian Pagan, Executive Director, Expenditure Operations and Estimates Division. We have distributed some remarks and, after my preliminary remarks, Mr. Pagan and I will be pleased to take your questions and comments.

Please refer to the document before you. At page 2, I provide an overview of the key features of the 2007-08 Supplementary Estimates (B), and I will introduce the major spending items. As well, I will refer to previous areas of interest raised by the committee and provide an update on the recently created central votes.

The 2008 Supplementary Estimates (B) provide Parliament with information regarding \$4.3 billion in proposed spending, including \$1.3 billion in voted appropriations. Supplementary estimates seek Parliament's approval of spending authorities. Specifically, these supplementary estimates request approximately \$1.3 billion in voted appropriations to implement planned spending for programs that have been approved by cabinet but were not included in the Main Estimates 2007-08 or the Supplementary Estimates (A) 2007-08.

In addition to parliamentary approval of spending authority, supplementary estimates also seek parliamentary authority to realign or transfer existing spending authority between voted

Le président : Merci à tous. Grand merci à vous, monsieur Monette; nous vous remercions également de votre aide, monsieur Matthews. Merci, sénateur Segal, et toutes mes félicitations.

Nous allons maintenant passer à l'examen du Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2008, déposé au Sénat le 14 février 2001 et renvoyé par la suite au comité par le Sénat. Il s'agit du deuxième Budget supplémentaire des dépenses publié dans le présent exercice financier se terminant le 31 mars 2008.

Nous recevons deux témoins du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, qui vont nous aider à le comprendre; M. Alister Smith, secrétaire adjoint, secteur de la gestion des dépenses ainsi que M. Brian Pagan, directeur exécutif, Division des opérations et prévisions de dépenses.

Monsieur Smith, je crois savoir qu'il s'agit de votre première comparution devant le comité dans vos fonctions actuelles. Je vous saurais gré de transmettre nos meilleurs vœux de succès dans ses nouvelles fonctions à M. David Moloney, qui a comparu à plusieurs reprises devant le comité.

[Français]

Alister Smith, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses, Secrétariat du Conseil du Trésor : Merci, monsieur le président. Je suis très heureux d'être parmi vous aujourd'hui afin de discuter du Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2008, déposé le 14 février dernier.

[Traduction]

Je suis accompagné de Brian Pagan, directeur exécutif, Division des opérations et prévisions de dépenses. Nous avons fait circuler un texte et après ma déclaration liminaire, M. Pagan et moi-même serons heureux de répondre à vos questions et commentaires.

Veillez vous reporter au document que vous avez devant vous. À la page 2, je donne un aperçu des faits saillants du Budget supplémentaire des dépenses (B), et je vais vous présenter les principaux postes de dépenses. J'aborderai également certains points qui présentent de l'intérêt pour le comité, tels qu'il les a exprimés par le passé, et je ferai le point sur les nouveaux crédits centraux.

Le Budget supplémentaire des dépenses (B) communique au Parlement des renseignements sur les 4,3 milliards de dollars de dépenses proposées, y compris les 1,3 milliard en crédits approuvés. Le but est de demander au Parlement d'approuver les autorisations de dépenses. Plus précisément, ce budget supplémentaire demande environ 1,3 milliard en crédits approuvés en vue de mettre en œuvre la prévision des dépenses pour les programmes déjà approuvés par le Cabinet mais qui ne sont pas encore inclus dans le Budget principal des dépenses 2007-2008 ou dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) 2007-2008.

Le budget supplémentaire a aussi pour objet de demander au Parlement d'approuver la modification ou le transfert des autorisations de dépenses existantes entre les crédits approuvés

appropriations and allocate other spending that could not be fully specified, for example compensation adjustments, at the time of earlier estimates.

Senator Nancy Ruth: Mr. Smith, you are reading from a different text than the one we have. Can you tell us when you are on these pages so that we can follow you more accurately?

Mr. Smith: I am turning to page 4, where you will see a table showing the breakdown of budgetary, non-budgetary, voted and non-voted items. Previous Treasury Board decisions and existing statutory authorities amount to a Supplementary Estimates (B) total of \$4.3 billion, including \$1.3 billion in voted items. The voted items will be the focus. The remaining \$2.9 billion is statutory spending that has already received approval through existing legislation. These amounts are included in the supplementary estimates for information purposes only.

Page 5 shows a breakdown of Main Estimates, Supplementary Estimates (A), Supplementary Estimates (B), and the total of the three as well as the percentage change in the total from the original Main Estimates. To date, the government has estimates of \$228.5 billion, which includes Main Estimates of \$210.7 billion, Supplementary Estimates (A) of \$13.6 billion and Supplementary Estimates (B) of \$4.3 billion.

The larger Supplementary Estimates (A) 2007-08 was consistent with efforts to bring forward new spending plans as early as possible. Consistent with that, the Supplementary Estimates (B) supply period is smaller and reflects normal year-end transactions and minor changes to departmental reference levels.

Moving on to page 6, under Key Messages, the \$228.5 billion is fully consistent and in line with the amount of \$233.4 billion in planned spending that was outlined within the framework of Budget 2007. Of the \$4.3 billion requested in Supplementary Estimates (B), 78 per cent of the total requirements are for three major items, one of which is a voted item and two of which are statutory payments. The voted item is the payment to the Quebec Cree to settle implementation issues in respect of the James Bay and Northern Quebec Agreement and totals \$1.09 billion. The other two are statutory payments to the Newfoundland Offshore Petroleum Resource Revenue Fund of \$1.1 billion and compensation for individuals infected with Hepatitis C of \$1.02 billion.

Turning now to page 7, Annex A highlights the major voted initiatives presented in the Supplementary Estimates (B) with a value greater than \$25 million. Specifically, I would like to draw the committee's attention to three initiatives. The first item is the payment to the Quebec Cree to settle implementation issues in respect of the James Bay and Northern Quebec Agreement is \$1.09 billion. In 2007, the government came to an agreement with

ainsi que l'affectation d'autres dépenses qui n'ont pas pu être décrites entièrement, par exemple, les ajustements au chapitre de la rémunération, au moment du précédent budget des dépenses.

Le sénateur Nancy Ruth : Monsieur Smith, vous lisez un texte différent de celui que nous avons. Pouvez-vous nous dire à quelle page vous êtes rendu pour que nous puissions vous suivre?

M. Smith : Je passe à la page 4, où vous trouverez un tableau qui illustre la ventilation des postes budgétaires, non budgétaires, votés et législatifs. Les décisions antérieures du Conseil du Trésor et les autorisations législatives existantes représentent un Budget supplémentaire des dépenses B de 4,3 milliards de dollars, dont 1,3 milliard en postes votés. Il sera surtout question des postes votés. Les 2,9 milliards qui restent représentent des dépenses législatives qui, comme leur nom l'indique, ont déjà été approuvées au moyen d'une loi. Ces montants sont inclus dans le budget supplémentaire des dépenses uniquement à titre informatif.

Vous trouverez à la page 5 un aperçu du Budget principal des dépenses, du Budget supplémentaire des dépenses A et du Budget supplémentaire des dépenses B, le total des trois ainsi que le pourcentage de variation par rapport au Budget principal des dépenses initial. À ce jour, les dépenses du gouvernement sont de 228,5 milliards, ce qui comprend 210,7 milliards en Budget principal des dépenses, 13,6 milliards en Budget supplémentaire des dépenses A et 4,3 milliards en Budget supplémentaire des dépenses B.

Le Budget supplémentaire des dépenses A de 2007-2008, plus volumineux, s'explique par les efforts faits pour que les plans de dépenses soient présentés le plus tôt possible. Du coup, le Budget supplémentaire des dépenses B est plus mince et fait état des opérations de fin d'exercice normales et de changements mineurs apportés aux niveaux de référence des ministères.

Sous la rubrique principaux messages, à la page 6, il est rappelé que le montant de 228,5 milliards de dollars concorde parfaitement avec les dépenses prévues de 233,4 milliards de dollars dans le budget de 2007. Sur les 4,3 milliards de dollars demandés dans le Budget supplémentaire des dépenses B, 78 p. 100 des besoins sont rattachés à trois postes clés, l'un étant un poste voté et les deux autres étant des paiements législatifs. Le poste voté est le paiement aux Cris du Québec au titre du règlement de questions reliées à la mise en œuvre de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, pour un montant de 1,09 milliard de dollars. Les deux autres sont des crédits législatifs : paiements au Fonds terre-neuvien des recettes provenant des ressources en hydrocarbures, de l'ordre de 1,1 milliard de dollars, et indemnisation accordée à des particuliers ayant contracté l'hépatite C' d'une valeur de 1,02 milliard.

À la page 7 se trouve l'annexe A, qui recense les principales initiatives budgétaires votées, d'une valeur de plus de 25 millions de dollars chacune, qui se trouvent dans le Budget supplémentaire des dépenses (B). En particulier, j'attire l'attention du comité sur trois initiatives. Premièrement, le paiement versé aux Cris du Québec pour régler des questions de mise en œuvre relatives à la Convention de la baie James et du Nord québécois, d'une

the Quebec Cree totalling \$1.4 billion. It enables Canada to fulfill its obligations and improve relations with the Cree and Inuit of Quebec with respect to the James Bay and Northern Quebec Agreement. Specifically, the settlement of the agreement includes the Cree taking on certain implementation obligations under the James Bay and Northern Quebec Agreement for the next 20 years, modernization of Cree regional governance, and the commitment to self-government negotiations.

Item 2 is funding to support the Centres of Excellence for Commercialization and Research program. That is \$163.4 million and is required for grant payments to the Centres of Excellence for Commercialization and Research announced in Budget 2007. There are seven centres of excellence, located in Halifax, Toronto, Sainte-Foy, Montreal and Vancouver, which focus on priority areas in research and commercialization that are key elements of Canada's new science and technology strategy. These grant payments flow through each of the three federal granting councils due to the varying areas of research being conducted at these centres.

Finally, in terms of major voted expenditures, item 3 is funding for the expansion of market-based approaches to on-reserve housing in First Nations communities through the establishment of the First Nations Market Housing Fund. That is a \$150-million item.

Budget 2007 announced \$300 million for the First Nations Market Housing Fund, intended to give First Nations people living on reserves a better chance to own their own home by providing a backstop for private-sector loans. The need for adequate, affordable housing in reserve communities is considerable and contributes to the gap in quality of life between First Nations people living on reserve and other Canadians.

Annex A, page 9 of the deck, also highlights major statutory spending presented in the supplementary estimates with a value greater than \$25 million. These are expenditures that have already received approval through other enabling and existing legislation. Therefore, the statutory amounts are included for information purposes only, and the supplementary estimates provide updated forecasts on statutory spending previously approved by Parliament.

I will draw the attention of the committee to a few notable items. First is compensation from Health Canada for individuals affected with hepatitis C through the Canadian blood supply. That is a \$1.1 billion statutory payment. The government placed funds in trust pursuant to a settlement of claims for compensation of individuals infected with hepatitis C virus through the Canadian blood supply before 1986 and after 1990. For individuals infected with hepatitis C, the compensation

valeur de 1,09 milliard. En 2007, le gouvernement a conclu une entente avec les Cris du Québec pour un montant de 1,4 milliard. Ce versement permet au Canada de remplir ses obligations et d'améliorer les relations avec les Cris et les Inuits du Québec dans le cadre de la Convention de la baie James et du Nord québécois. Le règlement permet en particulier aux

Cris d'assumer certaines obligations de mise en œuvre de la convention dans les prochaines années, de moderniser la structure de gouvernance régionale des Cris et de s'engager à entreprendre des négociations sur l'autonomie gouvernementale. La deuxième initiative est le financement à l'appui du programme des Centres d'excellence en commercialisation et en recherche. Il s'agit de 163,4 millions de dollars nécessaires aux paiements de subventions aux centres d'excellences annoncés dans le budget de 2007. Ces centres se trouvent à Halifax, Toronto, Sainte-Foy, Montréal et Vancouver. Leurs activités se concentrent sur la recherche et la commercialisation qui sont les éléments clés de la nouvelle stratégie scientifique et technologique du Canada. Ces paiements de subventions passent par chacun des trois conseils subventionnaires fédéraux en raison de la diversité des domaines de recherche auxquels se livrent ces centres.

Enfin, toujours en ce qui concerne les principales initiatives budgétaires votées, la troisième est le financement pour l'expansion des approches axées sur le marché concernant les logements dans les réserves au moyen de la création du Fonds d'aide au logement du marché pour les Premières nations. Le montant est de 150 millions de dollars.

Dans le budget de 2007, on a annoncé 300 millions de dollars pour le Fonds d'aide au logement du marché des Premières nations afin de donner aux peuples des Premières nations qui vivent dans les réserves de meilleures chances d'être propriétaires de leurs propres maisons en offrant un filet de sécurité pour les prêts du secteur privé. Il y a un besoin considérable de logements adéquats abordables dans les réserves et cela contribue à créer l'écart entre les Premières nations qui vivent dans les réserves et les autres Canadiens pour ce qui est de la qualité de vie.

À l'annexe A, page 9 du document, on retrouve également les principales dépenses législatives de plus de 25 millions de dollars présentées dans le Budget supplémentaire des dépenses. Ces dépenses ont déjà été approuvées par d'autres mesures législatives habilitantes et existantes. Par conséquent, les sommes statutaires sont fournies à des fins d'information uniquement, et le Budget supplémentaire des dépenses donne les prévisions à jour des dépenses autorisées par la loi qui ont été déjà approuvées par le Parlement.

J'aimerais attirer l'attention du comité sur quelques postes importants. Il y a tout d'abord le dédommagement par Santé Canada de personnes ayant contracté le virus de l'hépatite C en raison des réserves canadiennes de sang. Il s'agit d'un paiement de 1,1 milliard de dollars autorisé par la loi. Le gouvernement a versé des fonds dans une fiducie à la suite du règlement des demandes d'indemnisation des personnes ayant contracté l'hépatite C en raison des réserves canadiennes de sang avant 1986 et après 1990.

amounts range from \$10,000 to about \$400,000. In addition to these amounts, eligible class members may apply for damages for past loss of income and loss of services. The number of beneficiaries will be determined as claimants come forward and the claims are adjudicated by the trustee.

On page 9 is funding from Agriculture and Agri-Food Canada to help transition producers from the current business risk programming suite of policies to the new AgriInvest program. That is \$561.1 million. The AgriInvest kick-start program will provide a one-time federal-only payment to all producers in the form of grants and contributions to their AgriInvest savings accounts. In total, \$361.1 million in transfer payments will be made to help producers transition from the current business risk management program to the new AgriInvest program.

Next on the statutory list is payments from CRA, the Canada Revenue Agency, to provinces under the Softwood Lumber Products Export Charge Act, accounting for \$437 million. CRA is responsible for collecting from and making payments to the provinces based on the charges collected over the course of the application of the Canada-United States Softwood Lumber Agreement. It is estimated that \$437 million will be paid in these supplementary estimates to provinces under the Softwood Lumber Products Export Charge Act. These payments have been reduced by several factors, including refunds paid to the softwood lumber industry, cost of administration and implementation of the agreement, and costs incurred from any litigation resulting from the act.

Finally, I would like to draw attention to a forecast increase of \$78.4 million in non-budgetary statutory spending for expenditures including loans, investments and advances to support increases of net loans disbursed under the Canada Student Financial Assistance Act. The increase in net loans disbursement is attributed to increased use of debt management measures, allowing students to temporarily forego repaying their loans while on such measures.

During Mr. Moloney's most recent appearance before the committee to discuss Supplementary Estimates (A) 2007-08, committee members expressed interest in a number of areas, which are addressed in Annex B in the deck. On page 11 are guaranteed income supplement payments, gender-based analysis of government programs, and the parliamentary review of estimates. Mr. Moloney responded in writing with specific information on these issues. I look forward to continuing his excellent working relationship with the committee and the secretariat.

Pour les personnes qui ont contracté l'hépatite C, ces montants varient entre 10 000 \$ et environ 400 000 \$. En plus de ces montants, ceux qui font partie de la catégorie admissible peuvent faire une demande de dommages-intérêts pour perte de revenus et de services. Le nombre de bénéficiaires sera déterminé à mesure que les demandeurs se feront connaître et que les demandes seront déterminées par le fiduciaire.

À la page 9, il y a le financement d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour venir en aide aux producteurs en transition du programme actuel du risque d'entreprise vers le nouveau programme Agri-Investissement. Cela représente 561,1 millions de dollars. Le programme Agri-Investissement offrira à tous les producteurs un paiement fédéral unique sous forme de subventions et de contributions à leurs comptes d'épargne Agri-Investissement. Au total, des paiements de transfert s'élevant à 361,1 millions de dollars seront faits pour aider les producteurs en transition du programme actuel du risque d'entreprise vers le nouveau programme Agri-Investissement.

Il y a ensuite les paiements de l'Agence du revenu du Canada, l'ARC, aux provinces en vertu de la Loi sur le droit à l'exportation de produits de bois d'œuvre, qui représentent 437 millions de dollars. Il incombe à l'ARC de percevoir et de verser des paiements aux provinces selon les frais perçus au cours de l'application de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique. Dans ce Budget supplémentaire des dépenses, on estime que 437 millions de dollars seront versés aux provinces en vertu de la Loi sur le droit à l'exportation de produits de bois d'œuvre. Ces paiements ont été réduits en raison de plusieurs facteurs, notamment les remboursements faits à l'industrie du bois d'œuvre, le coût d'administration et de mise en œuvre de l'accord et les coûts engagés à la suite de tout litige découlant de la loi.

Enfin, j'aimerais attirer votre attention sur une augmentation prévue de 78,4 millions de dollars dans le cadre des dépenses législatives non budgétaires pour des dépenses incluant des prêts, des investissements et des avances pour compenser les augmentations des montants nets des prêts consentis en vertu de la Loi sur l'aide financière aux étudiants. L'augmentation des déboursements nets des prêts est attribuée à l'augmentation de l'utilisation des mesures de gestion de la dette, permettant aux étudiants de remettre à plus tard le remboursement de leurs prêts pendant qu'ils se prévalent de telles mesures.

Lorsque M. Moloney a comparu récemment devant votre comité pour parler du Budget supplémentaire des dépenses (A) 2007-2008, les membres du comité ont exprimé leur intérêt pour un certain nombre de questions qui sont abordées à l'annexe B du document. À la page 11, il est question du supplément de revenu garanti, de l'analyse comparative entre les sexes et des programmes gouvernementaux, et de l'examen parlementaire du Budget supplémentaire des dépenses. M. Moloney a répondu par écrit en donnant de l'information précise concernant ces questions. Je me réjouis du fait qu'il maintienne cette excellente relation de travail avec le comité et le secrétariat.

In Annex C, on the last slide of the deck, I have further information on the new central votes. I will be happy to update the committee on the creation of these central votes created in Supplementary Estimates (A). One is for the government-wide operating budget carry-forward, and the other pertains to government-wide pay list requirements. Creation of these votes represents concrete actions the government is undertaking to fulfill its commitment to renew the expenditure management system.

These two central votes do not represent additional spending requirements in supplementary estimates as these items were previously funded from other sources. They do, however, mean that there will be greater transparency in accounting of personnel costs and a clear identification of the funding source.

Over all, the creation of these votes and their inclusion in Main Estimates will reduce the dollar value of typical supplementary estimate amounts in future years by approximately \$1 billion.

This will also address to some degree the concerns of the Auditor General, who has been critical of the government's reliance on supplementary estimates. Supplementary Estimates (B) provide information relating to allocations from these new votes. Further information and details can be found on pages 68 and 69 of the supplementary estimates blue book.

Mr. Chair, that concludes my opening remarks. We would welcome your questions at this time.

The Chair: Thank you very much, Mr. Smith. We appreciate your reminding us of these new central votes that were explained to us by Mr. Moloney the last time. I think that is moving in the right direction. Supplementary Estimates (B) is a large book. We have had it for about three or four days now and we spent the weekend reading it. Therefore, we should have some interesting questions.

Senator Murray: Is the final set of supplementary estimates for the present fiscal year, or do you expect that there will be a third set?

Mr. Smith: These are the final supplementary estimates.

Senator Murray: I hate to do this to you on your first appearance, but I will ask you about something not here: the national Community Development Trust.

Parliament passed Bill C-41 and it received Royal Assent on February 7. It provides for \$1 billion to help hard-hit communities affected by economic downturns and layoffs. Now the government announced that the \$1 billion would come out of the 2007-08 surplus; the \$1 billion will be put

À l'annexe C, à la dernière page du document, se trouve de l'information supplémentaire sur les nouveaux crédits centraux. Il me fera plaisir de faire le point pour le comité au sujet des nouveaux crédits centraux qui ont été créés dans le Budget supplémentaire (A). Il y en a un qui a été créé pour le report du budget de fonctionnement à l'échelle gouvernementale, et l'autre concerne les besoins du gouvernement en ce qui a trait à la liste de paie. La création de ces crédits représente des mesures concrètes que le gouvernement prend pour s'acquitter de ses engagements en vue de renouveler le système de gestion des dépenses.

Ces deux crédits centraux ne représentent pas des dépenses additionnelles dans le Budget supplémentaire des dépenses étant donné que ces postes étaient précédemment financés à partir d'autres sources. Cependant, cela signifie qu'il y aura une plus grande transparence dans la reddition de comptes des coûts en personnel et une plus grande clarté en ce qui a trait à l'identification de la source de financement.

La création de ces crédits et le fait qu'ils soient inclus dans le Budget principal des dépenses réduira la valeur en dollars des budgets supplémentaires des dépenses typiques dans les années à venir d'environ un milliard de dollars.

Cela répondra par ailleurs dans une certaine mesure aux préoccupations de la vérificatrice générale qui a critiqué le gouvernement du fait qu'il se fie au Budget supplémentaire des dépenses. Le Budget supplémentaire des dépenses (B) donne de l'information concernant les affectations provenant de ces nouveaux crédits. D'autres renseignements et détails se trouvent aux pages 70 et 71 du Budget supplémentaire des dépenses, le livre bleu.

Monsieur le président, cela conclut mes observations liminaires. Nous serons heureux de répondre à vos questions à ce moment-ci.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Smith. Nous vous remercions de nous rappeler que ces nouveaux crédits centraux nous ont été expliqués par M. Moloney la dernière fois. Je pense que c'est un pas dans la bonne direction. Le Budget supplémentaire des dépenses est un document volumineux. Nous l'avons reçu il y a trois ou quatre jours, et nous avons passé toute la fin de semaine à le lire. Nous devrions donc avoir des questions intéressantes à vous poser.

Le sénateur Murray : Ce Budget supplémentaire des dépenses est-il le dernier de l'exercice en cours, ou vous attendez-vous à ce qu'il y en ait un troisième?

M. Smith : C'est le dernier Budget supplémentaire des dépenses.

Le sénateur Murray : Je n'aime pas beaucoup faire cela à l'occasion de votre première comparution, mais je vais vous poser une question au sujet d'un élément qui n'est pas inclus ici : la Fiducie nationale pour le développement communautaire.

Le Parlement a adopté le projet de loi C-41 qui a reçu la sanction royale le 7 février. Ce projet de loi prévoit le montant d'un milliard de dollars pour aider les collectivités durement touchées par les ralentissements économiques et les mises à pied. Or, le gouvernement a annoncé que ce montant d'un milliard de

into a trust that will have a three-year lifespan starting from the date of the bill's Royal Assent. Am I to assume that none of this \$1 billion will flow during the present fiscal year?

Mr. Smith: This is created by separate legislation. The funding would be provided from the fiscal framework for that and would not be part of supplementary estimates for this year.

Senator Murray: Where will it appear?

Mr. Smith: It will show up as expenditures from this fiscal year, but not in the Supplementary Estimates (B).

Senator Murray: It obviously was not in the Main Estimates, because there was no statutory authority until February 7. It is not in the supplementary estimates. It will not be in any estimates. Are you telling me that it will be in the public accounts?

Brian Pagan, Executive Director, Expenditure Operations and Estimates Division, Treasury Board of Canada Secretariat: The accounting for the expenditure will show up in public accounts. With these supplementary estimates, we are presenting information to Parliament for initiatives that Parliament has not yet approved. Therefore, they will be voting these appropriations.

Senator Murray: That is partly what we are doing here.

Mr. Pagan: In the case of the Community Development Trust, Parliament has voted that appropriation and has passed the legislation that permits the expenditure of funds this year. Therefore, it is not included in these estimates.

Senator Murray: Why would it not be included under statutory expenditures?

Mr. Pagan: It will be in future years. We began preparing these supplementary estimates in December and January. Treasury Board ministers approved them at the end of January and they went to print. The approval by Parliament of this separate legislation coincided with that. Therefore, it is not possible to present it for information this year. It will show up in the public accounts and it will be presented as information to Parliament in subsequent estimates.

Senator Murray: Will Parliament have any way of knowing how much of that \$1 billion will be spent in the fiscal year that ends March 31?

Mr. Pagan: No, not through these estimates.

Mr. Smith: The money will be provided to a trust fund as the enabling legislation suggests. Therefore, in that sense, the payment is made in 2007-08.

Senator Murray: Some of it.

Mr. Smith: All of it will be paid to the trust fund.

dollars sera financé à l'excédentaire budgétaire de 2007-2008; la somme d'un milliard de dollars sera versée dans une fiducie qui sera en vigueur pendant trois ans à compter de la date de la sanction royale. Dois-je supposer qu'aucun montant provenant de cette somme d'un milliard de dollars ne sera versé pendant l'exercice en cours?

M. Smith : Ce fonds est créé par un projet de loi distinct. Le financement serait fourni à partir du cadre fiscal prévu à cet effet et ne ferait pas partie du Budget supplémentaire des dépenses de cette année.

Le sénateur Murray : Où ce montant paraîtra-t-il?

M. Smith : Il fera partie des dépenses pour l'exercice en cours, mais pas le Budget supplémentaire des dépenses (B).

Le sénateur Murray : Manifestement, ce n'était pas dans le Budget des dépenses principal puisqu'il n'a été autorisé par la loi que le 7 février. Ce n'est pas dans le Budget supplémentaire des dépenses. Ce ne sera dans aucun budget. Est-ce que vous me dites que cela se retrouvera dans les comptes publics?

Brian Pagan, directeur exécutif, Division des opérations et des prévisions de dépenses, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : La comptabilité des dépenses se retrouvera dans les comptes publics. Dans le présent Budget supplémentaire des dépenses, nous présentons au Parlement de l'information concernant les initiatives que le Parlement n'a pas encore approuvées. Il mettra donc ces crédits aux voix.

Le sénateur Murray : C'est en partie ce que nous faisons ici.

M. Pagan : Dans le cas de la Fiducie nationale pour le développement communautaire, le Parlement a approuvé ce crédit et a adopté la loi qui permet que les fonds soient dépensés cette année. Cela n'est donc pas inclus dans ce budget des dépenses.

Le sénateur Murray : Pourquoi est-ce que cela ne serait pas inclus dans les dépenses législatives?

M. Pagan : Ce sera le cas dans les années à venir. Nous avons commencé à préparer le Budget supplémentaire des dépenses en décembre et en janvier. Les ministres du Conseil du Trésor l'ont approuvé à la fin de janvier et le document a été imprimé. L'approbation du Parlement de cette loi distincte a coïncidé avec cela. Par conséquent, il n'est pas possible de présenter l'information cette année. Cela se retrouvera dans les comptes publics et ce sera présenté à titre d'information au Parlement dans les budgets subséquents.

Le sénateur Murray : Sera-t-il possible pour le Parlement de savoir quel pourcentage de ce montant d'un milliard de dollars sera dépensé au cours de l'exercice qui se termine le 31 mars?

M. Pagan : Non, ce ne sera pas possible avec ce budget-ci.

M. Smith : L'argent sera versé dans un fonds en fiducie comme le stipule la loi habilitante. Par conséquent, en ce sens, le paiement est fait en 2007-2008.

Le sénateur Murray : En partie.

M. Smith : Tout le paiement sera fait dans le fonds en fiducie.

Senator Murray: That is to the trust fund. There is \$10 million for each of the provinces and \$3 million for the territories initially. However, it is not clear to me, and I do not think it is clear to anybody, how much will flow to the provinces and territories in the present fiscal year. Nor is it clear to me when we will know the answer to that question. However, I will not belabour it. Do you have any indication of whether the trust has been set up?

Mr. Smith: I do not have that information.

Senator Murray: Has the trustee been appointed?

Mr. Smith: Nor do I have that information.

The Chair: Would you be able to get that information for us and let our clerk know?

Mr. Smith: Yes, I would. We would be happy to do that.

Senator Murray: When the Minister of Finance and the Deputy Minister of Intergovernmental Affairs were here, we were told there would be no written agreements between the federal government and the provinces. Rather, there would be press releases indicating that the provinces in question would be spending the money for the purposes intended by the federal government, and the provincial announcements would be more specific.

We have two such joint press releases involving Prime Minister Harper and the premiers of New Brunswick and Saskatchewan. Have there been further announcements of this kind?

Mr. Smith: I am not aware of any other announcements, senator.

The Chair: Could you clarify for us your answer to Senator Murray? You indicate in your presentation that the Supplementary Estimates (B) is \$4.2 billion. Then you add that to the Supplementary Estimates (A) plus the Main Estimates to come up with a figure of total estimates for this year. Is it correct that we should add \$1 billion to that for the expenditure coming out of this fiscal year?

Mr. Pagan: That is correct. These numbers were current on the date we went to print. Therefore, this information was presented to Treasury Board ministers on January 31 and we went to print the next day. Anything that has happened in Parliament since that point or any change in the circumstances of a program managed by departments since that point would not be reflected in these estimates.

The Chair: Are you aware of any other expenditures or commitments to expenditures by the current government in this fiscal year other than what has been reflected here in the \$1 billion that we have just discussed? Are there any other others we have not seen in the Main Estimates, Supplementary Estimates (A) or Supplementary Estimates (B)?

Le sénateur Murray : Dans le fonds en fiducie. Il y a 10 millions de dollars pour chacune des provinces et 3 millions de dollars pour les territoires initialement. Cependant, ce qui n'est pas clair pour moi, et je ne pense pas que ce le soit pour qui que ce soit, c'est combien d'argent ira aux provinces et aux territoires au cours de l'exercice en cours. Ce n'est pas clair pour moi non plus à quel moment nous aurons la réponse à cette question. Cependant, je ne vais pas m'y attarder. Avez-vous une idée si le fonds en fiducie a été mis en place?

M. Smith : Je n'ai pas cette information.

Le sénateur Murray : Le fiduciaire a-t-il été nommé?

M. Smith : Je n'ai pas non plus cette information.

Le président : Pourriez-vous obtenir cette information pour nous et la transmettre à la greffière?

M. Smith : Oui, certainement. Il me fera plaisir de le faire.

Le sénateur Murray : Lorsque le ministre des Finances et le sous-ministre des Affaires intergouvernementales était ici, on nous a dit qu'il n'y aurait aucun accord écrit entre le gouvernement fédéral et les provinces. On a dit qu'il y aurait plutôt des communiqués de presse indiquant que les provinces en question dépenseraient l'argent aux fins prévues par le gouvernement fédéral et que les annonces provinciales seraient plus précises.

Nous avons eu deux communiqués de presse conjoints du premier ministre Harper et des premiers ministres du Nouveau-Brunswick et de la Saskatchewan. Y a-t-il eu d'autres annonces de ce genre?

M. Smith : À ma connaissance, monsieur le sénateur, il n'y en a pas eu d'autres.

Le président : Pourriez-vous préciser pour nous votre réponse au sénateur Murray? Vous dites dans votre exposé que le Budget supplémentaire des dépenses (B) est de 4,2 milliards de dollars. Si on ajoute ce montant à celui du Budget supplémentaire des dépenses (A) et du Budget des dépenses principal, on obtient le montant total du budget des dépenses pour l'année. Est-ce exact que nous devrions ajouter un milliard de dollars à ce montant pour les dépenses de l'exercice en cours?

M. Pagan : C'est exact. Ce sont là les montants pour la date à laquelle nous avons imprimé le document. Par conséquent, cette information a été présentée aux ministres du Conseil du Trésor le 31 janvier et nous avons imprimé le document le lendemain. Tout ce qui s'est produit au Parlement depuis ce moment-là où tout changement de circonstances d'un programme géré par les ministères depuis ce moment-là ne serait pas reflété dans ce budget.

Le président : À votre avis y a-t-il d'autres dépenses ou engagements de dépenses du gouvernement actuel au cours de l'exercice autres que ces qui se reflète ici dans ce montant d'un milliard de dollars dont nous venons tout juste de parler? Y a-t-il d'autres dépenses qui ne feraient pas partie du Budget principal des dépenses, du Budget supplémentaire des dépenses (A) ou du Budget supplémentaire des dépenses (B)?

Mr. Pagan: I am not aware of any.

Mr. Smith: We are not aware of any additional spending. Of course, with supplementary estimates being tabled before a budget, one has to expect that there may be further implications for spending for this current fiscal year from the budget. However, we are not aware of that information.

The Chair: We will be hearing about the budget this afternoon. Thank you for your answers.

Senator Ringuette: I have a few questions. One is in regards to the funding to support the Centres of Excellence for Commercialization and Research. There are seven centres and each is receiving an additional \$163.4 million. Could you provide us with more detail about where these centres are located, what is their last report, what are their activities and how these additional monies will be provided to them? Perhaps you could provide that information to the clerk so that we can have a view of what is happening.

How much more does this \$163 million provide as a percentage of their current allocation?

Mr. Smith: First, let me give you more information on where the centres are located, if that is of value to you. Then we will take some of these questions back and get further information.

Senator Ringuette: You said where they were located earlier in your presentation. I would like to know their activities, why they are requesting this additional funding, and what percentage of their current budget this increase represents. You must have that in your briefing material.

Mr. Smith: Because these payments are made through the granting councils, one would have to look at each granting council's funding and what percentage of the granting council's spending this particular contribution agreement would represent. We can provide you with that kind of information.

Senator Ringuette: Have you a ballpark figure? Would it be a 10 per cent or 12 per cent increase?

Mr. Pagan: I have that information. First of all, I can name the geographic locations of the centres for you.

Senator Ringuette: It was already mentioned.

Mr. Pagan: There are specific universities or NGOs involved in these initiatives.

Senator Ringuette: What is their current total operating budget from the federal government?

Mr. Pagan: We would not have that. We have the amount of the appropriations provided by Parliament to the granting agencies.

Senator Murray: What are the three granting agencies?

M. Pagan : Pas à ma connaissance.

M. Smith : Nous ne sommes pas au courant d'autres dépenses. Naturellement, lorsque l'on dépose le Budget supplémentaire des dépenses avant un budget, on doit s'attendre à ce que le budget ait des conséquences sur les dépenses de l'exercice en cours. Nous ne sommes cependant pas au courant de cette information.

Le président : On nous parlera du budget cet après-midi. Je vous remercie de vos réponses.

Le sénateur Ringuette : J'ai quelques questions. La première concerne le financement des Centres d'excellence pour la commercialisation et la recherche. Il y a sept centres et chacun reçoit un montant supplémentaire de 163,4 millions de dollars. Pourriez-vous nous donner davantage de détails et nous dire où ces centres sont situés, quel a été leur dernier rapport, quelles sont leurs activités et comment cet argent leur est versé? Vous pourriez peut-être faire parvenir cette information à la greffière afin que nous ayons une idée de ce qui se passe.

Ces 163 millions de dollars représentent quel pourcentage d'augmentation par rapport à l'argent qui leur est actuellement attribué?

M. Smith : Permettez-moi d'abord de vous donner plus d'information sur l'endroit où les centres sont situés, si cela peut vous être utile. Nous nous informerons ensuite pour trouver la réponse à vos questions.

Le sénateur Ringuette : Vous avez déjà dit où ils étaient situés dans vos remarques préliminaires. J'aimerais connaître leurs activités, les raisons pour lesquelles ils demandent un financement supplémentaire et quel pourcentage d'augmentation cela représente par rapport à leur budget actuel. Vous devez bien avoir ces réponses dans vos documents d'information.

M. Smith : Comme ces paiements se font par le truchement des conseils subventionnaires, il faudrait examiner quelle part de financement vient de chaque conseil et quel pourcentage des dépenses du conseil subventionnaire cette entente de contribution représenterait. Nous pourrions vous fournir cette information.

Le sénateur Ringuette : Avez-vous un chiffre en gros? Serait-ce une augmentation de 10 ou 12 p. 100?

M. Pagan : J'ai l'information. Tout d'abord, je puis vous dire où les centres sont situés.

Le sénateur Ringuette : On l'a déjà dit.

M. Pagan : Certaines universités ou ONG participent à ces initiatives.

Le sénateur Ringuette : Combien le gouvernement fédéral leur accorde-t-il actuellement en budget de fonctionnement?

M. Pagan : Nous n'avons pas ces chiffres. Ce que nous connaissons, c'est le montant des sommes fournies par le Parlement aux organismes subventionnaires.

Le sénateur Murray : Quels sont les trois conseils subventionnaires?

Mr. Pagan: The Social Sciences and Humanities Research Council of Canada, SSHRC, has Main Estimates totalling \$619 million. Through these supplementary estimates, they are requesting \$32.6 million as their portion of the \$163 million going to the seven centres.

Senator Murray: What are the other two?

Mr. Pagan: The other two are the Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada, NSERC, and the Canadian Institutes of Health Research, CIHR. Those three centres are supporting the Life Sciences Research Institute at Dalhousie University; the National Optics Institute in Sainte-Foy, Quebec; the Montreal Neurological Institute at McGill University; the Li Ka Shing Knowledge Institute at St. Michael's Hospital at the University of Toronto; the Brain Research Centre at the Vancouver campus of the University of British Columbia; the Canada School of Energy and Environment, a virtual organization at the University of Alberta, the University of Calgary and the University of Lethbridge; and the Heart and Stroke Foundation Centre for Stroke Recovery, a virtual enterprise between the University of Ottawa and the University of Toronto.

Senator Ringuette: What are the numbers for the other two granting agencies?

Mr. Pagan: For CIHR, it is \$73.5 million; and for NSERC, \$57.1 million.

Senator Tkachuk: Those three make up the total amount.

Mr. Pagan: Correct.

Senator Murray: In each case, what are the total budgets that those amounts are in addition to? You gave us the annual budget for SSHRC, \$619 million, and I think some \$30 million was being added to that. Give us the other two please.

Mr. Pagan: For NSERC, their starting appropriation in the 2007-08 Main Estimates was \$899.5 million; through these supplementary estimates, they are adding \$57.1 million. In the case of CIHR, their Main Estimates number was \$822.4 million and they are adding \$73.5 million.

Senator Ringuette: Please provide details about the reports and where this additional funding will be going and so forth in writing to the clerk for her to distribute.

Mr. Pagan: Regarding where the money is going, I have named the seven centres and the specific research focus they have.

Senator Ringuette: I would like to know what the money is for. Never mind the entities; I want to know what the entities are doing with this additional funding. In one case, we are looking at an additional 20 per cent of their current budget.

M. Pagan : Le budget total des dépenses du Conseil de recherches en sciences humaines, le CRSH, s'élève à 619 millions de dollars. Par le truchement de ce budget supplémentaire, le conseil demande 32,6 millions de dollars, à titre de part qui lui revient des 163 millions de dollars qui seront versés aux sept centres.

Le sénateur Murray : Quels sont les deux autres conseils?

M. Pagan : Il s'agit du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le CRSNG et les Instituts de recherches en santé du Canada, les IRSC. Ces trois organismes financent le Life Sciences Research Institute de l'Université Dalhousie; l'Institut national d'optique de Sainte-Foy, au Québec, l'Institut neurologique de Montréal à l'Université McGill, le Li Ka Shing Knowledge Institute de l'Hôpital St. Michael's à l'Université de Toronto, le Brain Research Centre du campus de Vancouver de l'Université de la Colombie-Britannique; le Canada School of Energy and Environment, organisme virtuel de l'Université de l'Alberta, de l'Université de Calgary et de l'Université de Lethbridge, ainsi que le Heart and Stroke Foundation Centre for Stroke Recovery, entreprise virtuelle de l'Université d'Ottawa et de l'Université de Toronto.

Le sénateur Ringuette : Quels sont les chiffres pour les deux autres conseils subventionnaires?

M. Pagan : Dans le cas des IRSC, le budget est de 73,5 millions de dollars, et pour le CRSNG, il est de 57,1 millions de dollars.

Le sénateur Tkachuk : Ces trois conseils représentent la totalité de la somme?

M. Pagan : C'est exact.

Le sénateur Murray : Pour chacun de ces organismes, à quels budgets totaux s'ajoutent ces montants? Vous avez dit que le budget annuel du CRSH s'élève à 619 millions de dollars, et on compte y ajouter quelque 30 millions de dollars. Qu'en est-il des deux autres, s'il vous plaît?

M. Pagan : Le Budget principal des dépenses 2007-2008 du CRSNG s'élevait à 899,5 millions de dollars; grâce à ce budget supplémentaire, on y ajoutera 57,1 millions de dollars. Le Budget principal des dépenses des IRSC s'élevait à 822,4 millions de dollars, et on y ajoute 73,5 millions de dollars.

Le sénateur Ringuette : Veuillez faire parvenir par écrit à notre greffière de plus amples renseignements sur les rapports et l'usage qui sera fait de ces fonds supplémentaires, afin qu'elle puisse distribuer cette information.

M. Pagan : En ce qui a trait à l'utilisation de l'argent, j'ai nommé les sept centres et j'ai indiqué dans quel genre de recherches ils se spécialisent.

Le sénateur Ringuette : J'aimerais savoir à quoi l'argent est destiné. Peu importent les entités; je veux savoir ce que ces entités feront de ces fonds supplémentaires. Dans un cas, c'est 20 p. 100 de plus que l'on ajoutera au budget actuel.

The other item I want to receive information on is increases to pay and allowances for Canadian Forces members, which is \$88.7 million. Can you give us some information about the disbursement of these funds? Is it for new recruits? As I recall, six months ago there was a major article in the papers indicating that our Canadian troops had been short-changed in regard to reallocation payments. What is the purpose of the additional \$88.7 million?

Mr. Smith: The \$88.7 million here is for an increase in pay and allowances to Canadian Forces members from the ranks of lieutenant-colonel and below. It is a 2 per cent pay adjustment across the board for non-commissioned members, general service officers, pilots in the ranks of lieutenant-colonel and below, and for medical and dental officers in the ranks of lieutenant and below. Without a ratified collective agreement this year yet, this 2 per cent increase is considered the minimum required to ensure equity for Canadian Forces members, given current inflation.

Senator Ringuette: In other words, these additional funds do not address the situation that was highlighted six months ago in regard to funds allocated for members of our forces that are relocated in certain areas. This money does not correct that situation; it is just a general pay increase of 2 per cent.

Mr. Smith: That is correct.

Senator Ringuette: Can you tell us how much money would be needed, or what was removed from those reallocation funds? Actually, if it was removed from them six months ago and it should have been a statutory amount of money, then you have that pot of funds that has not been given out to the Canadian Forces, and you are requesting \$88.7 million. Therefore, this 2 per cent adjustment that you are talking about actually represents more than \$88.7 million.

Mr. Smith: We would like to refer that question to our colleagues at the Department of National Defence to answer.

Senator Ringuette: Could you provide that in writing to the clerk, please?

Mr. Smith: We will, or we will ask our DND colleagues to respond directly in writing on that question.

The Chair: I think it is important for the witnesses to understand that we have a very tight time frame. Therefore, regarding these undertakings that we are asking you to give us answers on, there is some urgency with respect to getting the answers back. We are getting close to the end of the fiscal year and the government would like the Supplementary Estimates (B) to be passed when the appropriation bill comes.

Mr. Smith: Absolutely, senator.

L'autre aspect sur lequel j'aimerais obtenir de l'information porte sur les augmentations des soldes et des indemnités versées aux membres des Forces canadiennes, qui s'élèvent à 88,7 millions de dollars. Pouvez-vous nous donner des renseignements à propos de ces fonds? Sont-ils destinés aux nouvelles recrues? Si je me souviens bien, il y a six mois un important article a paru dans les journaux indiquant que nos troupes canadiennes ont été lésées en ce qui concerne leurs paiements de réinstallation. Quel est l'objet de ce montant supplémentaire de 88,7 millions de dollars?

M. Smith : Le montant de 88,7 millions de dollars servira à augmenter les soldes des indemnités à l'intention des membres des Forces canadiennes jusqu'au grade de lieutenant-colonel. Il s'agit d'un redressement de solde de 2 p. 100 généralisé pour le personnel non officier, les officiers du service général, les pilotes jusqu'au grade de lieutenant-colonel, et les médecins et dentistes militaires jusqu'au grade de lieutenant. Étant donné que cette année la convention collective n'a pas encore été ratifiée, cette augmentation de 2 p. 100 est considérée comme un minimum requis pour assurer l'équité à l'intention des membres des Forces canadiennes, en fonction du taux actuel d'inflation.

Le sénateur Ringuette : Autrement dit, ces fonds supplémentaires ne permettent pas de redresser la situation qui a été signalée il y a six mois en ce qui concerne les fonds attribués aux membres de nos forces qui sont réinstallés dans certaines régions. Cet argent ne corrige pas cette situation; il s'agit simplement d'un redressement général de solde de 2 p. 100.

M. Smith : C'est exact.

Le sénateur Ringuette : Pourriez-vous nous indiquer le montant qui serait nécessaire, ou le montant qui a été retiré de ces fonds destinés à la réinstallation? En fait, on leur a retiré cet argent il y a six mois et ce montant aurait dû être législatif, et vous avez ensuite ce montant d'argent qui n'a pas été versé aux Forces canadiennes, et vous demandez 88,7 millions de dollars. Par conséquent, ce redressement de 2 p. 100 dont vous parlez représente en fait plus de 88,7 millions de dollars.

M. Smith : Nous aimerions demander à nos collègues du ministère de la Défense nationale de répondre à cette question.

Le sénateur Ringuette : Pourriez-vous fournir cette information par écrit à la greffière, je vous prie?

M. Smith : Nous le ferons, ou nous demanderons à nos collègues du MDN de répondre directement par écrit à cette question.

Le président : Je pense qu'il est important que les témoins comprennent que nos délais sont très serrés. Par conséquent, comme le temps presse, nous aimerions recevoir ces réponses assez rapidement. Nous approchons de la fin de l'exercice financier et le gouvernement aimerait que le Budget supplémentaire des dépenses (B) soit adopté au moment où sera présenté le projet de loi de crédits.

M. Smith : Bien sûr, sénateur.

Senator Ringuette: On page 8 of your deck you have funding to address shortfalls related to the cost of providing contract policing, from Public Safety and Emergency Preparedness. That is for a little over \$29 million. What is contract policing? What is the current contract, who is the current contractor and how many people are we talking about?

Mr. Pagan: Under the police services agreements that are entered into between the Government of Canada and various provinces and territories, the RCMP is contracted to provide policing services on a cost-recovery basis to the province, territory or municipality with which they contract.

Contract policing is the largest program activity within the RCMP, employing roughly 60 per cent of the force's personnel and accounting for approximately 68 per cent of its operating budget. These additional funds were requested by the department to resolve some long-standing systemic shortfalls in the funding for contract policing services. This funding had been earmarked within the fiscal framework and was approved by Treasury Board ministers earlier this year.

Senator Ringuette: Are you saying that it is not additional policing services, it is just to address the shortfalls with the provinces?

Mr. Pagan: The RCMP contracts with provinces, territories and municipalities to provide services. They have requested additional funds to carry out those duties. It is conceivable that with these funds they may be able to put additional officers in the field, but that is not necessarily the intent. They have identified separate initiatives to hire additional police officers, and that initiative was presented to this committee through Supplementary Estimates (A).

Senator Ringuette: We already agreed to additional funds in Supplementary Estimates (A).

Mr. Pagan: It was specifically for the purpose of hiring additional officers. This funding is to enable the department to respect the contractual arrangements that they have with provinces, territories and municipalities.

Senator Ringuette: I guess they must have some accounting problems at the RCMP if they are looking at a shortfall of \$30 million in Supplementary Estimates (B) and they already had funds in Supplementary Estimates (A).

Mr. Pagan: It is \$29 million against their operating budget, which represents approximately 60 per cent of their costs; and that is about \$2.3 billion. This is an increase of \$30 million against an activity that represents about \$ 2.3 billion within the RCMP.

Senator Ringuette: I understand that, but it is a question of planning.

Another issue is payments to provinces under the Softwood Lumber Products Export Charge Act from the Canada Revenue Agency in the amount of \$437 million. I would like to know from

Le sénateur Ringuette : À la page 8 de votre présentation, vous indiquez un manque à gagner lié au coût des services de police à contrat. En quoi consistent ces services de police à contrat? Quel est le contrat qui existe à l'heure actuelle, qui est l'entrepreneur actuel et de combien de personnes s'agit-il?

M. Pagan : Selon les accords de services policiers conclus entre le gouvernement du Canada et divers provinces et les territoires, la GRC assure à contrat des services de maintien de l'ordre selon une formule de recouvrement de coûts à la province, aux territoires ou à la municipalité avec lesquels elle conclut ce contrat.

Les services de police à contrat représentent la plus importante activité de programme au sein de la GRC. Elle emploie environ 60 p. 100 du personnel de la Gendarmerie royale et cette activité représente environ 68 p. 100 de son budget de fonctionnement. Le ministère a demandé ces fonds supplémentaires pour régler certains manques à gagner systémiques de longue date dans le financement des services de police à contrat. Ces fonds ont été réservés sur le cadre financier et approuvés par les ministres du Conseil du Trésor plus tôt cette année.

Le sénateur Ringuette : Êtes-vous en train de dire qu'il ne s'agit pas de services de police supplémentaires, qu'il s'agit simplement de remédier aux pénuries dans les provinces?

M. Pagan : La GRC offre ses services à contrat aux provinces, territoires et municipalités. Elle a demandé des fonds supplémentaires pour s'acquitter de ces fonctions. Il est possible qu'avec ces fonds, elle puisse ajouter à ses effectifs mais ce n'est pas nécessairement l'intention. Elle a parlé d'autres initiatives pour recruter des agents de police et cette initiative a été présentée au comité dans le Budget supplémentaire des dépenses (A).

Le sénateur Ringuette : Nous avons déjà accordé des fonds dans le Budget supplémentaire des dépenses (A).

M. Pagan : Spécifiquement pour embaucher d'autres agents. Dans ce cas-ci, il s'agit de permettre au ministère de respecter les ententes contractuelles qu'il a avec les provinces, territoires et municipalités.

Le sénateur Ringuette : Je suppose qu'ils doivent avoir certains problèmes de comptabilité à la GRC s'ils visent à combler un trou de 30 millions de dollars dans le Budget supplémentaire des dépenses (B) alors qu'ils avaient déjà des fonds nouveaux dans le Budget supplémentaire des dépenses (A).

M. Pagan : Il s'agit de 29 millions dans le budget d'exploitation, ce qui représente environ 60 p. 100 de leurs coûts; le budget d'exploitation étant de 2,3 milliards de dollars. Il s'agit donc d'une majoration de 30 millions de dollars pour une activité qui représente environ 2,3 milliards de dollars à la GRC.

Le sénateur Ringuette : Je comprends bien, mais c'est une question de planification.

Il y a aussi des versements aux provinces dans le cadre de la Loi sur le droit à l'exportation de produits de bois d'œuvre de l'ordre de 437 millions de dollars de l'Agence du revenu du Canada.

which category this money is drawn. It is a large amount of money, and I would like to have all the details that you can provide in writing. I assume that you would not have the information offhand today.

Mr. Pagan: May I respond to your question on softwood lumber?

Senator Ringuette: Do you have all the minute details of the \$437 million, including where it comes from, where it goes and for what purpose?

Mr. Pagan: We will attempt to respond. As is often the case in dealing with something as large as the Government of Canada, if the senator is looking for that specific detail, the question is probably best addressed to the department. We will be happy to forward these requests to them for a more detailed response than we can provide today.

As you know, the Government of Canada signed an agreement with the United States in October 2006 to settle the softwood lumber dispute. Under the legislation, every business that exports a softwood lumber product to the United States after October 11, 2006, is required to pay a charge to the Crown, which is determined under the Softwood Lumber Products Export Charge Act in respect of the export payable at the time that the lumber product is exported. The CRA is responsible for collecting the charge and making payments to the provinces based on the charge collected over the course of the application of the agreement. These payments can be adjusted by several factors, including other refunds paid to industry, costs of the administration and implementation of the agreement and any costs involving litigation of the agreement.

As a result of activity in this fiscal year under that act, it is estimated that \$437 million will be paid to the provinces under the statutory provisions of the Softwood Lumber Products Export Charge Act.

Senator Ringuette: That is what I suspected and why I want more details. We are looking at a little less than \$1 billion in one year that has been collected in the form of a duty paid by our forest industry, which is in dire straits. I want all the information on this. It is very nice to say that in one week, we will give out \$1 billion across the country for any kind of manufacturing or economic downturn. However, if you are collecting \$0.5 billion in one year from an industry that is in dire need, then there is a major problem. I want all the information that you can provide to the clerk of the committee because I find this alarming.

I thank you in advance for attending to this matter. As the chair indicated earlier, we have a certain time frame to examine these Supplementary Estimates (B), so the faster we can get the information, the faster we can deal with this.

My last question is on funding to set up a disaster relief framework that provides a coordinated process for federal, provincial and territorial governments to respond rapidly to agricultural disasters, and that is in the amount of \$63 million.

J'aimerais savoir de quelle catégorie on tire cet argent. C'est beaucoup et j'aimerais avoir tous les détails que vous pourrez me donner par écrit. Je suppose que vous n'avez pas ces renseignements sous la main aujourd'hui.

M. Pagan : Me permettez-vous de répondre à votre question sur le bois d'œuvre?

Le sénateur Ringuette : Avez-vous tous les détails de ces 437 millions de dollars, notamment d'où cela vient, où cela va et à quelles fins?

M. Pagan : Nous allons essayer de répondre. Comme c'est souvent le cas lorsqu'il s'agit d'une organisation aussi importante que le gouvernement du Canada, s'il s'agit d'un détail précis, il est probablement préférable de poser la question directement au ministère. Nous nous ferons un plaisir de communiquer cette demande aux intéressés si vous souhaitez davantage de détails.

Comme vous le savez, le gouvernement canadien a signé un accord avec les États-Unis en octobre 2006 en vue de régler le conflit sur le bois d'œuvre. Aux termes des dispositions de la loi, toute entreprise qui exporte un produit de bois d'œuvre aux États-Unis après le 11 octobre 2006, doit payer un droit à l'État, comme prévu dans la loi au moment de l'exportation de ce produit. L'ARC perçoit ces droits et effectue les paiements aux provinces en fonction des droits perçus pendant la période d'application de l'entente. Ces paiements peuvent être ajustés en fonction de différents facteurs, notamment d'autres remboursements faits à l'industrie, des coûts d'administration et de mise en application de l'accord et de tous coûts entraînés par un contentieux.

Du fait des activités dictées par cette loi au cours de l'année financière, on estime que l'on paiera aux provinces 437 millions de dollars.

Le sénateur Ringuette : C'est ce que je soupçonnais et c'est la raison pour laquelle je veux davantage de détails. Il s'agit d'un peu moins d'un milliard de dollars perçus en un an sous forme de droits par le secteur forestier qui connaît d'extrêmes difficultés. J'aimerais avoir tous les détails possibles là-dessus. C'est très joli de déclarer que dans une semaine, on distribuera un milliard de dollars dans tout le pays au secteur manufacturier en général pour atténuer les effets du ralentissement économique. Toutefois, si l'on perçoit un demi-milliard de dollars en un an auprès d'un secteur en grande difficulté, je dirais qu'il y a un problème majeur. J'aimerais que vous communiquiez au greffier du comité tous les renseignements possibles, car je trouve cette situation alarmante.

Je vous remercie à l'avance. Comme l'a indiqué tout à l'heure le président, nous n'avons pas beaucoup de temps pour examiner le Budget supplémentaire des dépenses (B) si bien que plus vous pourrez nous fournir ces renseignements rapidement, mieux ce sera.

Ma dernière question porte sur le financement visant à constituer un cadre de secours en cas de catastrophe qui donnerait la possibilité aux administrations fédérale, provinciales et territoriales de coordonner rapidement leurs efforts en cas de

My understanding is that efforts have been made to set up a federal-provincial-municipal coordination mechanism. We received these people a few years ago before the committee and heard evidence on issues surrounding natural disasters. Is this amount of \$63 million dollars in one year a duplicate amount? Who operates this? What are the guidelines? What are the issues?

The Chair: This is not a benefit. The way this is worded suggests that we are only setting something up. It is an administrative cost as opposed to funding going to the farmers. Is the wording poor, or is there an explanation of why it would cost \$63 million to set something up?

Senator Tkachuk: On the forestry agreement, the monies paid back to the provinces can be spent by the provinces in any way they choose. They can spend it for community development or anything else. Is that right?

Mr. Smith: Are you talking about the community re-investment?

Senator Tkachuk: No, I am talking about the money collected by the CRA on softwood lumber that is then paid to the provinces. That money can be spent by the provinces in any way they choose, whether on community development or transition funding for failing industries.

Mr. Smith: I believe that is the case under the terms of the Softwood Lumber Products Export Charge Act.

Senator Tkachuk: Thank you.

The Chair: We have just discussed the Softwood Lumber Products Export Charge Act and the collection of relevant duties. Senator Ringuette felt about \$1 billion and you indicated \$437 million or so that goes back to the provinces. Will you provide the committee with more details on the difference?

Mr. Smith: Yes, I will provide details on the accounting of that. We will speak to the Canada Revenue Agency. It is a very complex matter because funds were remitted from the U.S. following the signing of the agreement and the accounting is complex. The export charge is part of that agreement and the money is sent back to the provinces.

The Chair: Please do your best to find those details for the committee.

Mr. Smith: Yes, we will do that.

The Chair: The Agriculture and Agri-food Canada charge of \$63 million appears to be for setting up an administrative program. Senator Ringuette asked specific questions on that. Are you able to help us?

Mr. Smith: We will try, senator. The amount of \$63 million in grants will be used to support the development of a coordinated process for federal, provincial and territorial governments working together to respond rapidly when disasters strike. This is called the AgriRecovery program. It is a disaster relief framework that ensures that producers can count on rapid

catastrophe agricole. Il s'agit de 63 millions de dollars. Je crois comprendre que l'on a essayé de constituer un mécanisme de coordination fédéral-provincial-municipal. Nous avons reçu ces gens-là il y a quelques années. Ils sont venus nous parler des catastrophes naturelles. Ce montant de 63 millions de dollars pour un an correspond-il à la même chose? Qui gère cela? Quelles sont les lignes directrices, quels sont les enjeux?

Le président : Il ne s'agit pas de prestation. Il semble qu'il ne s'agissait là que de mettre quelque chose sur pied. Il s'agit d'un coût administratif plutôt que d'un montant qui serait distribué aux agriculteurs. Est-ce mal exprimé et, sinon, pourquoi cela devrait-il coûter 63 millions de dollars à mettre sur pied?

Le sénateur Tkachuk : Pour l'accord avec le secteur forestier, l'argent remboursé aux provinces peut être dépensé par elles comme elles le souhaitent. Elles peuvent l'utiliser pour le développement communautaire ou quoi que ce soit d'autre. Est-ce exact?

M. Smith : Parlez-vous du réinvestissement communautaire?

Le sénateur Tkachuk : Non, de l'argent perçu par l'ARC sur le bois d'œuvre qui est ensuite payé aux provinces. Cet argent peut être utilisé par les provinces comme elles le souhaitent, qu'il s'agisse de développement communautaire ou de fonds de transition pour les industries en difficulté.

M. Smith : Je crois que c'est le cas aux termes des dispositions de la Loi sur le droit à l'exportation de produits de bois d'œuvre.

Le sénateur Tkachuk : Merci.

Le président : Nous venons de discuter de cette loi et de la perception des droits en question. Le sénateur Ringuette a dit que cela représentait environ un milliard de dollars et vous avez indiqué que quelque 437 millions de dollars revenaient aux provinces. Pourriez-vous donner des détails au comité quant à la différence?

M. Smith : Je pourrais vous fournir les détails comptables. Nous en parlerons à l'Agence de revenu du Canada. C'est une question extrêmement complexe, car certains fonds ont été remboursés par les États-Unis suite à la signature de l'accord. Le droit d'exportation fait partie de cet accord et l'argent est renvoyé aux provinces.

Le président : Nous vous saurions gré de communiquer ces détails au comité.

M. Smith : Certainement.

Le président : Les 63 millions de dollars pour Agriculture et Agroalimentaire Canada semblent viser la mise sur pied d'un programme administratif. Le sénateur Ringuette a posé des questions précises à ce sujet. Pourriez-vous répondre?

M. Smith : Nous essaierons, sénateur. Le montant de 63 millions de dollars de subvention sera utilisé pour mettre sur pied un processus de coordination fédéral-provincial et territorial permettant de réagir rapidement en cas de catastrophe. C'est ce que l'on appelle le programme AgriRelance. C'est un moyen d'apporter aux producteurs une assistance rapide lorsqu'ils sont

assistance from governments when hit by smaller disasters — those that are regional in scope but have a relatively small impact overall in the Canadian industry. They can be more easily contained and have fewer trade implications, but they can be devastating for a region or for a specific part of the agricultural industry.

The Chair: Is this funding to set up an administrative body or will this money actually flow, in the case of an emergency, to someone who is injured?

Mr. Smith: This is a new program and I am not sure how it will work.

Senator Murray: Looking at page 93 of the Supplementary Estimates (B), authorities to date is zero and \$62.6 million is grant payments for the agricultural disaster relief program called AgriRecovery. It is a new program and these are grant payments. A layman looking at the words “grant payments” would think that money will flow to the farmers.

The Chair: The figure in the presentation is \$63 million.

Senator Murray: They round off the figure.

Mr. Smith: Those are specifically for grant payments. I would have to know the terms and conditions of those grants to be able to tell the committee where the money flows. It would probably flow to affected farmers or others in these disasters, given the scale of this spending.

Senator Murray: Are these disasters to come or disasters that have already befallen us?

Mr. Smith: I believe they are disasters to come.

The Chair: It must be in a trust, because you are asking to charge it against this fiscal year. If it is disasters to come, the money is sitting somewhere.

Mr. Pagan: We will confirm the disposition of funds here. However, the department is identifying two requirements. In their vote 1 operating, they are identifying a requirement of \$8.3 million dollars to establish the management systems, IT systems and framework to administer this program. We will confirm that the \$63 million in statutory payments is presented as information to Parliament but that it is money that will be going to producers in response to real or anticipated requirements before the end of the fiscal year.

Senator Murray: Will that flow through the provinces? By “coordinate,” do you mean we will pay some and they will pay some, or we will pay for some things and they will pay for others?

frappés par de petites catastrophes, essentiellement régionales qui n'ont qu'une incidence faible sur l'industrie canadienne en général. Il s'agit de catastrophes qu'il est plus facile de limiter et qui ont moins d'implications commerciales mais qui peuvent être dévastatrices pour une région ou pour un secteur agricole particulier.

Le président : S'agit-il de mettre sur pied un cadre administratif ou l'argent qui ira aux victimes de telles catastrophes en cas d'urgence?

M. Smith : Il s'agit d'un nouveau programme et je ne sais pas exactement comment cela va fonctionner.

Le sénateur Murray : À la p. 121 du Budget supplémentaire des dépenses (B), les autorisations à ce jour sont chiffrées à zéro et il y a 62,6 millions de dollars de paiements de subventions pour le programme d'aide en cas de catastrophe agricole qui s'appelle Agri-Relance. C'est un nouveau programme et ce sont là des paiements de subventions. Un non-spécialiste qui lit « paiements de subventions » supposera qu'il s'agit d'argent destiné aux agriculteurs.

Le président : Dans l'exposé, le chiffre est de 63 millions de dollars.

Le sénateur Murray : Ils ont arrondi le chiffre.

M. Smith : Il s'agit spécifiquement de paiements de subvention. Il faudrait que je sache exactement quelles sont les conditions imposées par ces subventions pour pouvoir dire au comité à quoi est destiné cet argent. Cela ira probablement aux agriculteurs touchés ou à d'autres dans ces circonstances, étant donné l'importance de ces dépenses.

Le sénateur Murray : S'agit-il de catastrophes à venir ou de catastrophes passées?

M. Smith : Je crois qu'il s'agit de catastrophes à venir.

Le président : Ce doit être en fiducie puisqu'on le compte pour l'actuel exercice financier. S'il s'agit de catastrophes à venir, l'argent doit être laissé quelque part.

M. Pagan : Nous vous confirmerons ce qu'il en est. Toutefois, le ministère précise deux besoins. Dans son premier crédit, il demande 8,3 millions de dollars pour créer des systèmes de gestion, des systèmes TI et un cadre administratif pour ce programme. Nous confirmerons que les 63 millions de dollars de paiements statutaires sont présentés pour la gouverne du Parlement mais qu'il s'agit d'argent qui ira aux producteurs pour des besoins réels ou prévus avant la fin de l'exercice financier.

Le sénateur Murray : Est-ce que cela passera par les provinces? Quand vous dites « coordonner », voulez-vous dire que nous allons en payer une partie et que les provinces en paieront une autre partie ou allons-nous payer certaines choses et elles d'autres choses?

Mr. Pagan: This framework was developed and announced by federal, provincial and territorial ministers of agriculture in June 2007. There is some coordination involved in this measure, but I do not have precise details regarding any cost-sharing arrangements.

Senator Ringuette: I know I have taken a lot of time this morning, but I have one more question. In my continuous driving to and from New Brunswick, I listen to CBC and I get a lot of information and good documentaries on that station. Coming back on the weekend from New Brunswick, I listened to a report about a program within Environment Canada that Parliament has voted on and agreed to an amount of \$38 million. That is for a program to help recycle old cars. There were no program guidelines and no program planning. Of the \$38 million, zero cents has been provided to any kind of entity.

I want to know why, a year after the \$38 million was announced, there is no plan, no guidelines whatsoever and no accountability for that \$38 million that was announced and approved last year. I want to know where it has been transferred. It is not in Supplementary Estimates (B). Where has the \$38 million been transferred to? It has not been spent.

Mr. Smith: There is funding in this in Supplementary Estimates (B) for implementation of this national vehicle scrappage program. It is in support of Canada's clean air agenda. There is an amount here for \$379,000. The funds will cover the initial start-up costs of the national program, the development of a contribution agreement, and the oversight and establishment of a program advisory committee to focus on the development of the vehicle recycling practice codes. Therefore, I believe the funding is in here in Supplementary Estimates (B).

The Chair: Are you looking at the Supplementary Estimates (B)? Is there a page you can direct us to?

Mr. Smith: Page 117.

Senator Ringuette: That is \$379,000 out of \$38 million.

Mr. Smith: That is correct. Only \$379,000 is required in Supplementary Estimates (B). My colleague has the numbers for the overall program expenditure.

Mr. Pagan: It was a transfer of \$1 million, not \$1,000.

Senator Ringuette: The program was announced for \$38 million.

Mr. Pagan: I am not familiar with the program. However, these funds are transferred from Transport Canada to Environment Canada for the start-up of the program.

Senator Ringuette: Could you provide us with the reason that a program was announced for \$38 million a year ago but only \$1,000 has been allocated to it? I do not know what kind of start-up you can do with \$1,000.

M. Pagan : Ce cadre a été mis au point et annoncé par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture en juin 2007. Cette mesure exige une certaine coordination mais je n'ai pas les détails précis quant aux accords de partage de coûts.

Le sénateur Ringuette : Je sais que j'ai pris beaucoup de temps ce matin mais j'aurais encore une question. Dans mes nombreux déplacements au Nouveau-Brunswick, j'écoute la radio de la CBC qui donne des tas d'informations et de bons documentaires. En revenant cette fin de semaine de Nouveau-Brunswick, j'écoutais un reportage sur un programme d'Environnement Canada voté et financé par le Parlement à hauteur de 38 millions de dollars. Il s'agit d'un programme visant à recycler les vieilles voitures. Il n'y avait ni lignes directrices ni planification pour ce programme. Sur ces 38 millions de dollars, aucune entité n'a touché quoi que ce soit.

J'aimerais savoir pourquoi, un après qu'on ait annoncé des 38 millions de dollars, il n'y a pas de plan, pas de lignes directrices et rien qui explique ce que l'on a fait de ces 38 millions de dollars annoncés et approuvés l'année dernière. J'aimerais savoir où cela a été transféré. Ce n'est pas dans le Budget supplémentaire (B). Où a-t-on transféré ces 38 millions de dollars? Ils n'ont pas été dépensés.

M. Smith : Il y a dans le Budget supplémentaire (B) des fonds prévus pour la mise en œuvre de programme national de mise à la ferraille de véhicules. C'est dans le cadre du programme de l'air pur du Canada. Il y a ici un montant de 379 000 \$. Ces fonds couvriront les frais de mise sur pied de ce programme national, l'élaboration d'une entente de contribution et la surveillance et la mise sur pied d'un comité consultatif du programme qui se penchera sur la mise au point de codes de pratique de recyclage pour les véhicules. Je crois donc qu'il y a là dans le Budget supplémentaire (B) le financement en question.

Le président : Vous êtes au Budget supplémentaire des dépenses (B)? Pourriez-vous me dire quelle page?

M. Smith : C'est à la page 149.

Le sénateur Ringuette : Cela représente 379 000 \$ sur 38 millions de dollars.

M. Smith : C'est exact. Seuls 379 000 \$ sont requis dans Budget supplémentaire des dépenses (B). Mon collègue peut vous donner les chiffres pour l'ensemble des dépenses de programme.

M. Pagan : Il y a eu un transfert d'un million de dollars et non pas de 1 000 \$.

Le sénateur Ringuette : On a annoncé 38 millions de dollars pour ce programme.

M. Pagan : Je ne connais pas ce programme. Toutefois, ces fonds ont été transférés de Transports Canada à Environnement Canada pour le lancement du programme.

Le sénateur Ringuette : Pourriez-vous nous dire pourquoi on a annoncé que 38 millions de dollars seraient consacrés à ce programme il y a un an et que seuls 1 000 \$ y ont été affectés? J'ignore comment on peut lancer un programme avec 1 000 \$.

Mr. Pagan: It is \$1 million.

Senator Ringuette: Can you give us the information asked for?

Mr. Pagan: We will be glad to pursue this with Transport Canada and Environment Canada and have them provide the details to the committee.

Mr. Smith: The transfer from Transport Canada to Environment Canada was because Environment Canada was viewed as a better place to run the program. That may well be part of the explanation.

Senator Murray: Where can I find authorities to date for this program? I see on page 117 the vehicle scrappage transfers from Transport Canada for implementation of the national vehicle scrappage program in support of Canada's Clean Air agenda. Vote 1 is \$310,000 and vote 10 is \$690,000 total. Therefore the total is \$1 million. Do I go to Transport Canada to find out what the previous authorities were?

The Chair: If you look up under "voted appropriations" on page 117, you will also see another \$379,000. That is \$310,000 and \$379,000 just to set it up.

Senator Murray: Where is that?

The Chair: Operating, vote 1, about the fourth item down on the page: \$379,000, funding for implementation of the national vehicle scrappage program.

Senator Murray: You have \$310,000 and \$690,000.

The Chair: If you go up to the top, it is the fourth item down; it is \$379,000 more.

Senator Murray: Yes, implementation. I see it.

The Chair: There is \$310,000 coming from Transport Canada for operations and \$379,000. This is all just to set up a bureaucracy. We do not see anything that says what they will administer.

Senator Murray: Is the chair portraying that accurately?

Mr. Smith: The \$379,000 is the figure we discussed earlier for implementation of the program.

Senator Murray: The \$310,000 and the \$690,000 are transfers from Transport Canada. Is this a new program?

Mr. Smith: This is a relatively new program. We are just discussing now the set-up for this program.

Senator Murray: If I wanted to know whether there was anything previous, where would I go? Would I go to the Main Estimates under Transport Canada?

Mr. Smith: Transport Canada was the department that was involved.

M. Pagan : C'est un million de dollars.

Le sénateur Ringuette : Pouvez-vous nous donner ces informations?

M. Pagan : Nous nous informerons auprès de Transports Canada et d'Environnement Canada et leur demanderons d'envoyer les détails au comité.

M. Smith : On a transféré ces fonds de Transports Canada à Environnement Canada parce qu'on a jugé qu'Environnement Canada serait mieux en mesure de diriger ce programme. J'imagine que c'est là une des raisons qui expliquent cette décision.

Le sénateur Murray : Où figurent les autorisations pour ce programme? Je vois, à la page 149, le Programme national de mise à la ferraille des véhicules de Transports Canada à l'appui du Programme de la qualité de l'air du Canada. Le crédit 1 totalise 310 000 \$ et le crédit 10, 390 000 \$. Il y a donc eu un million de dollars affectés à ce programme au total. Dois-je aller sous la rubrique de Transports Canada pour y trouver les autorisations précédentes?

Le président : Il y a aussi, sous « crédit à adopter », toujours à la page 149, 379 000 \$ de plus. On a donc prévu 310 000 \$ et 379 000 \$ pour établir ce programme.

Le sénateur Murray : Où voyez-vous cela?

Le président : Sous le crédit 1, dans les crédits à adopter, le quatrième chiffre est de 379 000 \$ pour la mise en œuvre du Programme national de mise à la ferraille des véhicules.

Le sénateur Murray : Je vois 310 000 \$ et 690 000 \$.

Le président : Plus haut, le quatrième chiffre, c'est 319 000 \$ de plus.

Le sénateur Murray : Oui, pour la mise en œuvre. Je vois.

Le président : Il y a donc 310 000 \$ provenant de Transports Canada pour l'exploitation et 379 000 \$. Tout cela, c'est seulement pour rétablir la bureaucratie. Rien ne nous indique ce qu'on administrera avec ces sommes.

Le sénateur Murray : Le président nous décrit-il bien la situation?

M. Smith : La somme de 379 000 \$ est celle qui a été évoquée un peu plus tôt et qui va servir à la mise en œuvre du programme.

Le sénateur Murray : Les sommes de 310 000 \$ et de 690 000 \$ sont des transferts de Transports Canada. Est-ce un nouveau programme?

M. Smith : C'est un programme relativement nouveau. On discute en ce moment de l'établissement de ce programme.

Le sénateur Murray : Si je voulais savoir si d'autres sommes avaient été affectées à ce programme dans le passé, où devrais-je chercher? Dans le Budget principal des dépenses, sous Transports Canada?

M. Smith : C'était un programme de Transports Canada, en effet.

Senator Murray: They had the program. Therefore, the program is being transferred?

Mr. Smith: Right.

Mr. Pagan: My understanding is that funds were initially allocated to Transport Canada in 2006 and that, as a result of adjustments to the government's environment and clean air agenda, there was a subsequent allocation in Budget 2007 for the specific program. This transfer begins to effect those changes, but we do not have detailed notes on this. We will ask Transport Canada and Environment Canada to provide details to the committee.

Senator Murray: We should be able to find it in the Main Estimates. All we have in the supplementary estimates under Transport Canada — if you look at page 187 — is the credit of transfer to Environment Canada for implementation of the national vehicle scrappage program: vote 1, \$1 million.

Senator Ringuette: I think this committee definitely needs more information. From the comments that I have just heard, the information that I received over the weekend was that this program was a year old and had \$38 million. However, you are referring to a program that should have been in place in 2006 and in Budget 2006-07. It is even worse than I thought. You do understand my concern. We announce programs for two years in a row, and still as of this month there is no program, no plan, no guidelines, nothing.

Mr. Pagan: There is often a time lag between the announcement of a program and the ability to effectively implement it based on the need for consultations.

Senator Ringuette: Will we see the same time lag with the \$1 billion to help communities?

Mr. Pagan: We will direct this question to the departments involved so that they can explain to the committee both the circumstances contributing to the delay and the plans for the program. It bears repeating that there are often delays from an announcement to implementation because of the need to conduct consultations and negotiations with provinces and stakeholders, and to engage in contracting practices to either bring in staff or engage facilities and resources to deliver the program. This by no means is the only program for which there is a lag between an announcement and implementation.

Senator Ringuette: I would not want to take you up on your statement that this is the only program. If we had the time in this committee to take item by item by item from the budget to the Supplementary Estimates (A) and the Supplementary Estimates (B) that are in front of us, I dare say that this would not be the only program. There is a minimum two-year time delay to implement and have a program in place, yet we were asked to approve \$38 million for that program.

Le sénateur Murray : Ce programme relevait auparavant de Transports Canada et on s'occupe actuellement à le transférer?

M. Smith : C'est exact.

M. Pagan : Je crois savoir qu'au départ, des fonds ont été affectés à Transports Canada en 2006 et que, par suite de modifications au programme environnemental et de la qualité de l'air du gouvernement, dans le budget de 2007, on a prévu des affectations particulières pour ce programme. Ce transfert représente la concrétisation de ces changements, mais nous n'avons pas plus de détails à ce sujet. Nous demanderons à Transports Canada et à Environnement Canada de vous faire parvenir un complément d'information.

Le sénateur Murray : On devrait pouvoir trouver ça dans le Budget principal des dépenses. Tout ce que nous avons, dans le Budget supplémentaire des dépenses, sous Transports Canada — page 208 — c'est le transfert d'un million de dollars, au titre du crédit 1, à Environnement Canada pour la mise en œuvre du Programme national de mise à la ferraille de véhicules.

Le sénateur Ringuette : Je crois que le comité a certainement besoin de plus de détails. D'après ce que j'ai appris pendant le week-end, ce programme a un an et est doté d'un budget de 38 millions de dollars. Vous, cependant, évoquez un programme qui aurait dû être en place en 2007 et figurer dans le budget de 2006-2007. C'est encore pire que ce que je croyais. Vous comprenez mon inquiétude. Des programmes ont été annoncés deux années de suite et, à l'heure où nous nous parlons, il n'y a toujours pas de programme, pas de plan, pas de lignes directrices, il n'y a rien.

M. Pagan : Il y a souvent un délai entre le moment où on annonce la création d'un programme et celui où on peut le mettre en place, car il faut mener des consultations.

Le sénateur Ringuette : Y aurait-il un délai semblable dans le cas du milliard de dollars devant aider les collectivités?

M. Pagan : Nous adresserons cette question aux ministères intéressés afin qu'ils puissent expliquer au comité ce qui explique ce délai et ce qu'on planifie pour ce programme. Je le répète, il y a souvent un délai entre le moment où on annonce la création d'un programme et celui de sa mise en œuvre, car il faut mener des consultations et des négociations avec les provinces et les intervenants; il faut aussi conclure des contrats pour le recrutement du personnel et pour disposer des installations et des ressources nécessaires à la prestation du programme. Ce programme n'est pas le premier dont la mise en œuvre intervient bien après qu'on ait annoncé sa création.

Le sénateur Ringuette : J'aimerais bien pouvoir vérifier si tel était le cas. Si notre comité avait le temps de passer en revue chaque ligne des Budgets supplémentaire des dépenses (A) et (B) dont nous sommes saisis, je suis certaine que nous constaterions que ce n'est pas le seul programme pour lequel il en est ainsi. Au moins deux ans se sont écoulés depuis que la création du programme a été annoncée, et on nous a demandé d'approuver 38 millions de dollars pour ce programme.

As a closing note from me, I certainly will welcome all the information in regard to the issues that were asked this morning, without, hopefully, any time lag.

Mr. Pagan: To be clear, what I said was that this is by no means the only program for which there may be a delay between announcement and implementation. That is to suggest that there are any number of programs in environment and other departments where there can be a lag between a budget announcement and the request to Parliament to appropriate funds. There are any number of reasons that contribute to that delay. More often than not, it is the due diligence required by the department to ensure that they have the resources and the right people in place to deliver a program that adds results and value to Canadians.

The Chair: Thank you. We will look forward to hearing from you on that.

Senator Nancy Ruth: I wanted to ask you about the Canadian International Development Agency at page 132 in the supplementary estimates. Our briefing note said that the funding represents a realignment of grants and contribution authorities as a result of a major relocation exercise within CIDA to further increase the efficiency and the effectiveness of aid delivery; specifically, authorities were moved from contributions to grants, reflecting a shift of focus within CIDA toward risk-based program-oriented initiatives with trusted partners such as the United Nations and the World Health Organization.

If the \$211 million were still to be spent by way of contributions rather than the new grants, who would have been eligible for them? For example, what types of groups would have received contributions in the last three years? Get me the information if you do not know it, because I want to know what the implication of this change is.

Mr. Smith: We would, of course, have to ask CIDA for the detailed information you are requesting. I can provide you with some more information on the change that we understand they are undertaking, if you like, in moving to grants from contributions.

Senator Nancy Ruth: That would be great.

Mr. Smith: Essentially, this reflects a shift within CIDA's programming from traditionally smaller projects with various partners, which are usually funded through contributions agreements, to larger, program-oriented initiatives with partners such as international organizations, including the UN and recipient country governments, which are more suited to grants. That is the overall shift. It is believed that this will make CIDA more efficient and effective in providing Canadian aid.

En terminant, je serai heureuse de recevoir toutes les informations que nous avons demandées ce matin sur ces questions, informations que nous recevrons, je l'espère, dans les meilleurs délais.

M. Pagan : Je précise que j'ai bien dit que c'était loin d'être le seul programme qui n'est mis en place que bien après qu'on ait annoncé sa création. Il y a bien d'autres programmes au ministère de l'Environnement et ailleurs où un délai s'écoule entre l'annonce de l'affectation d'une somme dans le budget et la demande de fonds au Parlement. Diverses raisons contribuent à ce délai. Le plus souvent, c'est attribuable à la diligence raisonnable dont doivent faire preuve les ministères qui doivent s'assurer de disposer de toutes les ressources humaines et financières nécessaires pour dispenser un programme utile et de qualité aux Canadiens.

Le président : Merci. Nous attendrons ces informations avec impatience.

Le sénateur Nancy Ruth : J'ai une question sur l'Agence canadienne de développement international qui figure à la page 105 du Budget supplémentaire des dépenses. Nos notes d'information indiquent que le financement représente un rajustement des crédits en matière de subventions et de contributions comme suite à un important exercice de réaffectation au sein de l'ACDI visant à accroître davantage l'efficacité et l'efficacé de l'acheminement de l'aide offerte. Plus particulièrement, les crédits ont été transférés des contributions ou subventions, ce qui représente un changement de cap à l'ACDI vers les initiatives axées sur des programmes fondés sur les risques avec des partenaires de confiance comme les Nations Unies et l'Organisation mondiale de la santé.

Si ces 211 millions de dollars devaient tout de même servir à des contributions plutôt qu'à de nouvelles subventions, qui aurait pu y avoir droit? Par exemple, quels genres de groupes ont reçu des contributions ces trois dernières années. Si vous ne le savez pas, je vous demanderais d'obtenir ces informations pour moi, car j'aimerais bien comprendre les répercussions de ce changement.

M. Smith : Nous devons nous adresser à l'ACDI pour obtenir les informations détaillées que vous demandez. Si vous le voulez, je peux vous donner quelques renseignements sur le changement qu'on a entrepris, l'adoption de contributions plutôt que de subventions.

Le sénateur Nancy Ruth : Je vous en saurais gré.

M. Smith : Essentiellement, cela reflète une transformation de la programmation de l'ACDI qui délaisse les petits projets avec divers partenaires du passé, projets qui étaient habituellement financés par le biais d'accords de contributions, pour se tourner vers de grandes initiatives axées sur les programmes avec des partenaires comme des organisations internationales, dont l'ONU et les gouvernements des pays bénéficiaires, pour lesquels les subventions sont mieux adaptées. C'est là le grand changement. On estime que, ainsi, l'ACDI pourra dispenser l'aide canadienne de façon plus efficace et efficiente.

Senator Nancy Ruth: Would that mean that grants to small Canadian NGOs who have been working abroad for a number of decades are now out of the cut and this money will be granted only to those large organizations, especially if they are linked up to the UN or that kind of organization?

Mr. Smith: I doubt very much that it means that. It means a rebalancing, perhaps, to the World Food Programme, the United Nations Development Programme, the United Nations Population Fund, for example — some concentration perhaps of effort on the aid side from more dispersed aid through smaller projects.

Senator Nancy Ruth: What does “risk-based program-oriented initiatives” mean? What do specific programs within the United Nations and the World Health Organization, which would receive a good part of this \$211 million, have to do to qualify to receive it and why are they perceived as risk-based program-oriented initiatives?

Mr. Smith: The rationale is that providing funding through established mechanisms of the UN and other international agencies with strong audit and strong governance is a way of reducing risk in providing funds for specific concerns.

If you are moving from contributions to grants, some people might wonder if grants are not more risky because there are fewer strings attached. They are not if you are working through these established organizations, which have trust funds, good governance and good audit. In fact, this may well be a fairly low-risk and prudent way of providing aid.

Senator Nancy Ruth: Does Canada have any evidence that these UN structures will fund and encourage programs that are on the edge in Sudan, Congo, or any of these places that are in desperate need of all kinds of things?

Mr. Smith: We have many decades of experience working with these programs, such as the United Nations Development Programme and the World Food Programme, and the programs report results.

Whether they are able to meet the cutting-edge needs in very difficult places, such as Afghanistan or Darfur, is another story; other calculations will determine whether they will be able to maintain a presence in those situations, but the programs themselves are very well known. They report results. They are effective in delivering aid, and they are used by almost all countries in the Organisation for Economic Co-operation and Development.

Senator Nancy Ruth: For me this is a great sadness because my life experience is as a small NGO on the ground, whether a church-based or a teaching organization or whatever. They can see, hear, listen and adapt more quickly than a UN operation. I have some concern that Canada has moved in this way.

Le sénateur Nancy Ruth : En quoi cela touche-t-il les petites ONG canadiennes qui travaillent à l'étranger depuis des décennies et qui n'auront plus droit à cet argent qui sera dorénavant versé aux grandes organisations, surtout celles liées à l'ONU?

M. Smith : Je ne crois pas que c'est ce qui se passera. Il y aura rééquilibrage, peut-être, du Programme alimentaire mondial, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population, par exemple, de sorte que l'aide sera plus concentrée dans de grandes initiatives qu'auparavant.

Le sénateur Nancy Ruth : Qu'entend-on par « initiatives axées sur des programmes fondés sur les risques »? Que devront faire les programmes des Nations Unies et de l'organisation mondiale de la santé, qui recevront la majorité de ces 211 millions de dollars, devront faire pour avoir droit à cet argent et pourquoi ces initiatives sont-elles considérées comme étant axées sur des programmes fondés sur les risques?

M. Smith : On estime qu'en versant des fonds par le biais de mécanismes établis de l'ONU et d'autres organisations internationales qui ont de bonnes pratiques de gouvernance et de vérification, on réduira le risque que pourrait présenter l'aide à certaines entreprises particulières.

On pourrait croire que les subventions sont plus risquées puisqu'elles sont généralement assorties de peu de conditions. Toutefois, si l'aide est acheminée par le truchement de ces organisations bien établies, qui ont des fonds de fiducie, une bonne gouvernance et une bonne pratique, tel n'est pas le cas. En fait, c'est probablement une façon prudente et peu risquée de verser de l'aide.

Le sénateur Nancy Ruth : Le Canada dispose-t-il de preuves selon lesquelles ces structures onusiennes financeront et encourageront les programmes à la fine pointe au Soudan, au Congo ou dans d'autres pays ayant désespérément besoin de notre aide?

M. Smith : Nous comptons sur des dizaines d'expériences de travail au sein de ces programmes, des programmes tels que le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme alimentaire mondial qui font tous l'objet de rapports.

J'ignore si on sera en mesure de répondre aux besoins les plus pressants des pays les plus nécessiteux, tels que l'Afghanistan ou le Darfour; c'est en effectuant d'autres calculs qu'on déterminera si l'ACDI est en mesure de maintenir une présence à ces endroits, mais les programmes comme tels sont bien connus. Leurs résultats font l'objet de rapports. Ils permettent une prestation efficace de l'aide et servent à presque tous les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Le sénateur Nancy Ruth : Ça m'attriste beaucoup, car j'ai passé une bonne partie de ma vie à travailler sur le terrain, avec une petite ONG, des organisations confessionnelles, d'enseignement ou autres. Ces petites ONG regardent et entendent et s'adaptent plus rapidement qu'une mission de l'ONU. Cela m'inquiète que le

I understand it may be safer for the taxpayers' dollars, but I am not as sure it will be as effective in the long run.

I have a third question. Since you put gender analysis in your notes, there should be one question on that subject. How does this change in CIDA's programming, moving from contributions to grants, strengthen equality between men and women? That is a strategic focus that CIDA identified in 2007-08.

What do we know about the efficiency and effectiveness of these so-called trusted partners in the United Nations, since we are well aware of United Nations soldiers raping women at war in war zones? Why is it that Treasury Board, which has some obligation in monitoring what comes into it, believes that these so-called trusted partners will be more effective in narrowing the gender gap?

Mr. Smith: That is a question I do not feel qualified to answer. We will need to speak to our CIDA colleagues about that, to see what their analysis is of the impact of this change on gender effectiveness, if you wish, through third parties. It is a complex question.

Senator Nancy Ruth: I would be happy to have you do that and send an answer to the clerk. In the back of your presentation you refer us to your own website for gender-based analysis, as well as Status of Women. I am curious about what obligation you have at Treasury Board to have a second look at what departments send in to you around gender analysis.

Mr. Smith: Let me begin, and my colleague may want to add some commentary. I believe my predecessor responded to the committee on these issues.

We do require at Treasury Board that when departments make submissions there be evidence that they have undertaken gender-based analysis.

Senator Nancy Ruth: Is there any analysis of the evidence?

Mr. Smith: We are able to check whether they have done the work. We cannot check the quality of the analysis of all departments at all times. However, under our Treasury Board submission guide, we require them to take this into account, and we trust that the analysis has been done well.

Senator Nancy Ruth: Where in government would there be some watchdog on the quality of the analysis?

Mr. Smith: Status of Women does some quality assurance on gender-based analysis.

Senator Nancy Ruth: What does it say about your department?

Mr. Smith: I have not seen anything recently from Status of Women, so I am not entirely sure. We responded to a standing committee in 2006 with four commitments we made on gender-

Canada se dirige sur cette voie. Je comprends que c'est plus sûr pour les contribuables, mais je mets en doute l'efficacité de cette pratique à long terme.

J'ai une troisième question. Étant donné que vous avez fait mention de l'analyse sexospécifique, je dois au moins vous poser une question à ce sujet. Ce changement dans la programmation de l'ACDI, le fait de délaissier les contributions pour verser davantage de subventions permettra-t-il d'accroître l'égalité entre les hommes et les femmes? C'est un objectif stratégique de l'ACDI pour 2007-2008.

Que savons-nous de l'efficacité de ces soi-disant partenaires de confiance, puisqu'il est bien connu que des soldats en mission de l'ONU violent des femmes dans les zones de guerre? Pourquoi le Conseil du Trésor qui a dans une certaine mesure l'obligation de surveiller ce qui se fait, croit-il que ces partenaires soi-disant dignes de confiance sont plus efficaces pour favoriser l'égalité des sexes?

M. Smith : Je ne suis pas qualifié pour répondre à cette question. Nous devons en discuter avec nos collègues de l'ACDI pour savoir quels seront les effets de ce changement, à leur avis, sur la promotion de l'égalité des sexes, par l'entremise de tierce partie. La question est complexe.

Le sénateur Nancy Ruth : Je vous prie donc de le faire et de faire parvenir au greffier la réponse à ma question. À la fin de votre document, vous nous invitez à consulter votre propre site Internet, de même que celui de Condition féminine Canada, relativement à l'analyse comparative entre les sexes. Le Conseil du Trésor a-t-il l'obligation d'analyser les plans des ministères relativement à l'analyse comparative entre les sexes?

M. Smith : Je vais répondre à votre question et mon collègue voudra peut-être ajouter quelques mots. Je crois que mon prédécesseur a répondu aux questions du comité à ce sujet.

Le Conseil du Trésor exige effectivement des ministères qui soumettent des présentations qu'ils nous montrent qu'ils ont amorcé une analyse comparative entre les sexes.

Le sénateur Nancy Ruth : Analysez-vous les preuves qu'ils en donnent?

M. Smith : Nous pouvons vérifier s'ils ont bien fait le travail, mais nous n'évaluons pas la qualité de l'analyse menée par les ministères dans tous les cas. Toutefois, notre guide des présentations au Conseil du Trésor indique qu'ils doivent tenir compte de cette exigence et nous croyons que les analyses sont faites correctement.

Le sénateur Nancy Ruth : Qui au gouvernement est chargé de vérifier la qualité de ces analyses?

M. Smith : Condition féminine Canada procède à une assurance de la qualité de l'analyse comparative entre les sexes.

Le sénateur Nancy Ruth : Et qu'a déterminé Condition féminine Canada au sujet de votre ministère?

M. Smith : Je ne pourrais pas vraiment vous le dire, puisque je n'ai pas vu de document de ce genre émanant de Condition féminine Canada récemment. Dans la réponse que nous avons

based analysis, including looking at the capacity of departments to do the analysis through our math, looking at training, looking at the information we would request in submissions which we would then monitor and looking at our monitoring. I believe those were all viewed as good responses to the committee. It is an ongoing challenge, and as with other areas where we are trying to check the quality of analysis, it is not always easy for us to do, but we have made commitments and are trying to follow through on them.

Senator Nancy Ruth: You can understand my frustration when I see \$211 million shifting into agencies that have historically not cared too much about this issue when little NGOs were far more able to have influence over the board of directors, the program management and so on.

Mr. Smith: Senator, if I could add one more thing, I do not think this precludes that. I doubt that our CIDA colleagues would say that they have completely shifted to a grant-based world. Contribution agreements and working with small partners is still important.

Mr. Pagan: To reiterate that point, this rebalancing of their portfolio represents \$210 million out of a budget of \$2.9 billion. The department is engaged now in an exercise to pursue more effective aid development, and they have been encouraged to do that by another committee of the Senate that is quite concerned with Canada's value added in international development.

The department is rebalancing its portfolio, all the while maintaining traditional relationships with NGOs. There has been and will continue to be a Canadian partnership branch that is the window for the department to the broader NGO community. According to the Main Estimates 2007-08, that program activity dealing with institutions represented approximately \$918 million of the department's Main Estimates.

When Canada or CIDA engages with other development partners to join up their resources and therefore acquire a critical mass to have a bigger impact, they do so to have that impact and to mitigate risk. They also bring their relative strengths to the table, and CIDA has been recognized in the broader development community as an organization that has a comparative strength in the issue of gender. The department continues to put that forward when they design programs and support to the countries in which they work.

[Translation]

Senator Chaput: My question will be brief and concerns international development assistance. As my colleague has already asked several questions on this topic, I have already heard a number of answers. Nevertheless, I would like a

présentée à un comité permanent en 2006, nous avons pris quatre engagements relativement à l'analyse comparative entre les sexes notamment : évaluer la capacité des ministères de réaliser cette analyse conformément à nos méthodes de calcul, évaluer la formation, déterminer les renseignements devant figurer dans les présentations et évaluer notre système de surveillance. Si ma mémoire est bonne, le comité a accueilli favorablement toutes ces mesures. C'est un défi à longue échéance et nous nous efforçons de vérifier la qualité de l'analyse comme nous le faisons dans d'autres domaines, ce qui n'est pas toujours facile, mais nous avons pris des engagements et nous tâchons de les tenir.

Le sénateur Nancy Ruth : Vous comprendrez ma frustration de voir qu'on va transférer 211 millions de dollars à des agences qui jusqu'ici n'ont guère montré d'intérêt pour cette question, alors que les petites ONG étaient plus en mesure d'influencer le conseil d'administration, les gestionnaires des programmes, et ainsi de suite.

M. Smith : Madame le sénateur, permettez-moi d'ajouter que ces changements n'empêcheront pas les petites ONG de continuer à agir comme ils l'ont fait jusqu'ici. Je doute que nos collègues de l'ACDI vous disent que nous sommes passés à un système entièrement fondé sur les subventions. Les accords de contribution et la collaboration avec le petit partenaire restent importants.

M. Pagan : Pour réitérer ce que vient de dire mon collègue, je dirais que ce remaniement de leur portefeuille ne touche que 210 millions de dollars dans un budget de 2,9 milliards. Le ministère a commencé à prendre des mesures pour améliorer l'efficacité de notre aide au développement, et il avait été encouragé dans ce sens par un autre comité sénatorial très préoccupé par la valeur ajoutée du Canada au chapitre du développement international.

Le ministère rééquilibre son portefeuille, tout en maintenant ses rapports traditionnels avec les ONG. Il existe une Direction générale du partenariat canadien, qui va continuer à exister; c'est une porte ouverte entre le ministère et la collectivité des ONG dans son ensemble. D'après le Budget principal de dépenses pour 2007-2008, l'activité de programme ayant trait aux institutions représentait environ 918 millions de dollars, dans le Budget principal des dépenses du ministère.

Quand le Canada ou l'ACDI s'engagent avec d'autres partenaires d'aide au développement, les ressources sont mises en commun afin d'engendrer une masse critique, d'avoir un plus gros impact et d'atténuer le risque. Chacun apporte aussi à la table ce qui fait sa force; or l'ACDI est depuis longtemps reconnue sur la scène internationale de l'aide au développement comme un organisme particulièrement bien placé sur les questions du genre. Le ministère continue à souligner ce point quand il conçoit des programmes et un soutien aux pays auxquels va l'aide.

[Français]

Le sénateur Chaput : Ma question sera très brève et concerne l'aide au développement international. Ma collègue ayant posé plusieurs questions à ce sujet, j'ai donc déjà obtenu plusieurs réponses. Toutefois, j'aimerais avoir une clarification. Dans

clarification on a point. On page 7 of your brief, you refer to additional grants to international organizations. When you look at page 11 of the budget, reference is made to a reallocation of funds, that is a transfer of contribution funds to grants. When amounts of money are transferred from one area to another, why do they constitute supplementary expenditures?

Mr. Pagan: That is a matter of parliamentary authority. Earlier in the year, CIDA put forward a plan and, in the course of the year, that plan changed, and a change in parliamentary authority who needed.

[English]

They identified the requested authority from Parliament to make contributions or they identified to Parliament that they were going to proceed with the business with contributions, and now they are proposing to make grants, which requires parliamentary authority. They are identifying this through the supplementary estimates to note that change in approach.

[Translation]

Senator Chaput: So the CIDA funding was not necessarily cut back; rather, additional funds were allocated?

Mr. Pagan: That is correct.

[English]

Senator Tkachuk: I want to follow up on Senator Ringuette's question regarding the \$38 million. I did not know there was such a program; I do not know if anybody did. I am not sure what she wanted to know, because sometimes Senator Ringuette goes around and around and I get lost.

I wanted to know about that \$38 million. Was it budgeted in 2006? Did it get transferred in that fiscal year from Transport Canada to Environment Canada? If the money was budgeted for and not spent, did it go back to the consolidated fund or was it used for other purposes? I would like to know that. I never liked transferring money between departments because we get lost. I am not sure if it is done as a matter of policy or whether there is special permission or procedure that must happen when this takes place. It does bother me that it disappeared. Could you answer what you can now, and use the rest as a backup when you answer Senator Ringuette's question? I may have it wrong too, but that is what I want to know.

Mr. Smith: First, we will have to check this figure of \$38 million.

Senator Tkachuk: Yes, because it could have been in an announcement but not in the budget.

Mr. Smith: We do not have a figure to support that.

Senator Tkachuk: That never happened before, of course.

vous document, à la page 7, vous parlez de subventions supplémentaires aux organisations internationales. Lorsqu'on regarde le budget à la page 11, il est question de rajustements de crédits, de réaffectation et d'un transfert de crédits des contributions aux subventions. Lorsqu'on transfère un certain montant d'argent d'un endroit à un autre, pourquoi cela devient-il une dépense supplémentaire?

M. Pagan : C'est une question d'autorité parlementaire. Au début de l'année, l'ACDI a proposé un plan et pendant l'année, ce plan a changé, ce qui a impliqué un changement d'autorité parlementaire.

[Traduction]

On avait identifié le crédit parlementaire requis pour permettre des contributions ou en informer le Parlement du fait que des contributions allaient être effectuées; maintenant, on propose des subventions, ce qui nécessite un crédit parlementaire; c'est identifié dans le Budget supplémentaire des dépenses, afin que le changement d'approche soit signalé.

[Français]

Le sénateur Chaput : On n'a pas nécessairement réduit le montant d'argent reçu par l'ACDI, mais on se trouve à ajouter un nouveau montant?

M. Pagan : C'est cela.

[Traduction]

Le sénateur Tkachuk : J'aimerais enchaîner sur la question du sénateur Ringuette ayant trait aux 38 millions de dollars. Je ne savais pas qu'il existait un programme de ce type; je ne sais pas si d'autres étaient au courant. Je ne suis pas sûr de ce que voulait savoir le sénateur, parce que, parfois, elle rabâche la question au point que je me perds.

Mais j'étais curieux au sujet de ces 38 millions de dollars. Figuraient-ils dans le budget de 2006? Est-ce durant cet exercice qu'ils ont été transférés de Transports Canada à Environnement Canada? Si cette somme figurait dans le budget mais n'a pas été dépensée, est-elle retournée au Trésor ou a-t-elle été utilisée à d'autres fins? J'aimerais le savoir. Je n'ai jamais aimé les transferts d'argent d'un ministère à un autre, parce qu'on s'y perd. Je ne sais pas si cela se fait par politique, s'il faut une permission spéciale, ni quelle procédure doit être en place pour autoriser cela. La disparition de cette somme me préoccupe. Pourriez-vous nous dire ce que vous savez maintenant et apporter un complément d'information quand vous répondrez à la question du sénateur Ringuette? Peut-être me suis-je trompé aussi, mais c'est ce que je voudrais savoir.

M. Smith : Tout d'abord, il nous faut vérifier ce chiffre de 38 millions de dollars.

Le sénateur Tkachuk : Oui, parce que cela aurait pu faire l'objet d'une annonce sans figurer dans le budget.

M. Smith : Nous n'avons pas de chiffre qui appuie cela.

Le sénateur Tkachuk : Ce serait une première, bien sûr.

Mr. Smith: As my colleague said earlier, it often takes time to determine, specifically in areas like this, standards or whatever is required to make a program work effectively. In this case, at some stage the program was viewed as being better run through the Department of Environment, and the funds were transferred.

Any money that had been set aside for this previously, whether \$38 million or some other number, would have lapsed if the money was not being used. The money is not misspent; it is not used.

Senator Tkachuk: When the \$38 million gets transferred, who provides the authority for that?

Mr. Smith: You do. If there are transfers from one vote to another, it is Parliament that has to decide on those transfers through the supplementary estimates.

In fact, you are voting on not just the amounts being asked for here, but also these transfers, in response to Senator Chaput before as well. These transfers are also part of what we are asking you to approve.

The Chair: That is helpful. If Parliament has already approved the expenditure and then the government decides to move it from one department to another, then Parliament is called upon to approve it a second time.

Mr. Smith: Correct.

The Chair: I understand that between votes, if you are moving money from one vote to another, that is approved by Parliament.

Mr. Smith: That is true, and also these transfers, as you can see on some of the pages here; this one is a good example. The transfers from one ministry to another are also for approval.

The Chair: Good. I have a question for clarification, and it is at the bottom of page 9 in the estimates. Could you explain, "Net adjustment, from net to gross basis of Budget"? There is a \$14.8 billion net adjustment to gross. I do not understand that.

Mr. Smith: This is a standard adjustment that is made every year as we go from the budget to the estimates. I will let my colleague break this down for you. It includes a number of adjustments.

Mr. Pagan: In some respects, this adjustment deals with the previous discussion concerning the accounting basis — generally accepted principles, accrual versus cash, et cetera.

The bottom line is that the amount of money anticipated on a cash basis for this fiscal year is \$228.6 billion. The amount that the government has identified in the fiscal framework through Budget 2007 is \$233.4 billion. That difference is accounted for

M. Smith : Comme l'a dit mon collègue plus tôt, il faut souvent un certain temps pour établir les normes ou ce qu'il faut afin qu'un programme fonctionne de façon efficace, surtout dans des domaines comme celui-ci. Dans ce cas, à un moment ou à un autre, on a estimé que le programme fonctionnerait mieux sous l'égide du ministère de l'Environnement et les fonds ont été transférés.

Toute autorisation de mettre de côté des sommes à cet effet, qu'il s'agisse de 38 millions de dollars ou d'un autre chiffre, serait devenue périmée si l'argent n'a pas été utilisé. L'argent n'est pas dépensé à tort; il n'est pas utilisé.

Le sénateur Tkachuk : Quand les 38 millions font l'objet d'un transfert, qui l'autorise?

M. Smith : Vous. S'il y a des transferts d'un crédit à un autre, c'est le Parlement qui doit en prendre la décision, dans les budgets supplémentaires des dépenses.

En fait, vous votez non seulement sur les montants qui sont demandés ici, mais aussi sur les transferts. Cela répond aussi à la question du sénateur Chaput. Ces transferts font aussi partie de ce que nous vous demandons d'approuver.

Le président : Cela est très utile. Si le Parlement a déjà approuvé certaines dépenses, et après cela le gouvernement décide de transférer ces dépenses d'un ministère à l'autre, le Parlement doit les approuver une deuxième fois.

M. Smith : C'est exact.

Le président : Si je ne m'abuse, si vous déplacez de l'argent d'un crédit à un autre, cela doit être approuvé par le Parlement.

M. Smith : C'est vrai. Ces transferts aussi, comme vous voyez sur certaines pages dans le Budget supplémentaire des dépenses. Ceci est un bon exemple. Les transferts d'un ministère à l'autre doivent aussi être approuvés.

Le président : Très bien. J'ai une question pour fin de clarification. Si vous regardez le haut de la page 10, dans le Budget supplémentaire des dépenses, vous verrez la phrase suivante : « rajustement net, par suite de la transition de montants nets à montants bruts dans la présentation du budget ». En passant d'un montant net à un montant brut, il y a un rajustement de 14,8 milliards de dollars. Je ne comprends pas cela.

M. Smith : C'est un rajustement standard qui se fait chaque année, quand nous passons du budget au budget des dépenses. Je vais laisser mon collègue vous expliquer les détails. En fait, il comprend un certain nombre de rajustements.

M. Pagan : Dans un certain aspect, ce rajustement a trait à la discussion antérieure qui portait sur les méthodes de comptabilité — les principes qui sont généralement acceptés, la comptabilité d'exercice versus la comptabilité de caisse, et cetera.

En fait, utilisant la méthode de comptabilité de caisse, le montant qui est anticipé pour cet exercice est de 228,6 milliards de dollars. Le montant que le gouvernement a identifié dans le cadre financier par le biais du budget 2007 est de 233,4 milliards de

through a number of factors including program expenses — announcements that the government has committed to but which have not yet been brought forward for parliamentary approval.

They also account for expenditures that, for budget and accounting purposes, have been charged to prior years. The government may book something in a previous year but the actual cash required from Parliament can be in a subsequent year or vice versa. Then accrual accounting adjustments are required to account for the fact that the budget is on an accrual basis and the estimates are on a cash basis.

Collectively, these factors are administered by colleagues in the Treasury Board Secretariat and the Department of Finance to make sure that we are bringing forward to Parliament cash requirements that are consistent with what the government has planned for in its accounting exercises — the budget and the public accounts.

The Chair: When we hear the budget this afternoon, will all the figures be on an accrual basis?

Mr. Smith: That is correct.

The Chair: When we do the appropriation bill based on these estimates, it is on a cash basis, is that right?

Mr. Smith: That is correct.

The Chair: How quickly will we be dealing with one system? How many more years do you anticipate? Was it like this when you were chair of this committee?

Mr. Smith: It is a complex matter to move to accrual appropriations. Indeed, as Mr. Monette mentioned and Senator Segal also, we are moving on accrual budgeting within departments.

Senator Tkachuk: There is a lot to be said for cash, chair — cash in, cash out. It is easy to understand.

The Chair: That is called “near cash,” another term we hear from time to time. So that the public understands, when a minister makes a promise about a certain amount of money that will be allocated for something, is that on an accrual basis, a near-cash basis or a cash basis?

Mr. Smith: Because budget announcements, memoranda to cabinet and policy proposals are prepared on an accrual basis, those numbers are communicated on an accrual basis usually.

dollars. Cette différence se produit à cause d’un certain nombre de facteurs, y compris les dépenses de programmes — les annonces de dépenses auxquelles le gouvernement s’est engagé, mais qui n’ont pas encore été présentées pour adoption au Parlement.

Ils comprennent aussi des dépenses qui ont été imputées à des années antérieures. Le gouvernement peut réserver quelque chose pendant une année antérieure, mais l’argent qui est exigé du Parlement peut être demandé pendant une année ultérieure, ou vice versa. Les ajustements de comptabilité d’exercice sont nécessaires pour réconcilier le fait que le budget est basé sur la méthode de comptabilité d’exercice, et le budget des dépenses est basé sur une méthode de comptabilité de caisse.

De façon collective, tous ces facteurs sont administrés par des collègues au Secrétariat du Conseil du Trésor et au ministère des Finances, pour que nous puissions nous assurer que les demandes d’argent qui sont présentées au Parlement reflètent la planification du gouvernement pour son exercice financier — le budget et les comptes publics.

Le président : Quand nous entendons le budget cet après-midi, est-ce que tous ces chiffres-là seront basés sur une comptabilité d’exercice?

M. Smith : Oui.

Le président : Quand nous préparons le projet de loi sur les affectations de crédits, qui sont basées sur ce budget des dépenses, les chiffres sont basés sur une méthode de comptabilité de caisse, n’est-ce pas?

M. Smith : C’est exact.

Le président : Combien de temps va-t-il falloir pour que nous n’ayons qu’un seul système? Combien d’années pensez-vous que cela va prendre? Aviez-vous le même système quand vous étiez président de ce comité?

M. Smith : Passer à une méthode de comptabilité d’exercice pour le processus d’affectation de crédits, c’est très complexe. Comme l’ont dit M. Monette et le sénateur Segal, nous passons à une méthode de comptabilité d’exercice à l’intérieur des ministères.

Le sénateur Tkachuk : La méthode de comptabilité de caisse a beaucoup d’avantages, monsieur le président — l’argent entre, et l’argent sort. C’est très facile à comprendre.

Le président : C’est un système qu’on appelle « quasi-espèce », un autre terme que nous entendons de temps en temps. Pour nous assurer que le public est bien compris, je vous pose une autre question : quand un ministre promet qu’un certain montant d’argent sera affecté à quelque chose, est-ce que cela est basé sur une méthode de comptabilité d’exercice, comptabilité de caisse, ou quasi-espèce?

M. Smith : Comme les annonces de budgets, les mémoires au Cabinet et les propositions de politiques sont préparés sur une base de comptabilité d’exercice, ces chiffres-là sont communiqués utilisant la méthode de comptabilité d’exercice, normalement.

The Chair: Thank you very much. You have several undertakings and we look forward to receiving that information. Thank you again, Mr. Smith, for your first visit here. We look forward to many more. Will we see you next week for the Main Estimates?

Mr. Smith: You will indeed.

The Chair: Senators, one week from now, you will have another book like this.

Mr. Smith: Larger.

The Chair: You will have it for next weekend to study. Then next Tuesday, we will be meeting with you to start delving into that particular book. That concludes our meeting for today.

The committee adjourned.

Le président : Merci beaucoup. Vous avez fait certaines promesses, et nous attendons avec impatience d'avoir ces renseignements. Monsieur Smith, merci beaucoup d'être venu pour la première fois. Nous avons hâte de vous revoir souvent. Est-ce que nous allons vous voir la semaine prochaine, pour le Budget principal des dépenses?

M. Smith : Absolument.

Le président : Honorables sénateurs, d'ici une semaine, vous allez recevoir un deuxième livre comme celui-ci.

M. Smith : Il sera plus gros.

Le président : Vous l'aurez pendant la prochaine fin de semaine pour avoir l'occasion de l'étudier. Après cela, mardi prochain, nous allons nous réunir pour étudier ce livre-là. Pour aujourd'hui, nous avons terminé.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Senate of Canada:

The Honourable Hugh Segal, sponsor of the bill.

Treasury Board of Canada Secretariat:

Rod Monette, Interim Comptroller General of Canada;

Bill Matthews, Senior Director, Public Accounts Policy and Reporting.

Treasury Board of Canada Secretariat:

Alister Smith, Assistant Secretary, Expenditure Management Sector;

Brian Pagan, Executive Director, Expenditure Operations and Estimates Division.

TÉMOINS

Sénat du Canada :

L'honorable Hugh Segal, parrain du projet de loi.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Rod Monette, contrôleur général du Canada par intérim;

Bill Matthews, directeur principal, Politique et divulgation des comptes publics.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Alister Smith, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion de dépenses;

Brian Pagan, directeur exécutif, Division des opérations et prévisions de dépenses.